

SONDAGE AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA RÉGION CENTRE-DU-QUÉBEC

Réalisé dans le cadre de la confection du PPMV de l'AFBF



Agence Forestière des Bois-Francs

Août 1999

Liste des collaborateurs et remerciements

Rédactrice : Annie Lachance, anthropologue
Équipe PPMV

Comité de rédaction : Jacques Moisan, ing.f., M Sc, directeur général AFBF
François Brassard, ing.f., M Sc, Coordonnateur du PPMV

Comité PPMV : Stéphane Lebel, ing.f.
Groupement forestier Lotbinière-Mégantic inc.

Ghislain Leblond, ing.f.
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

Simon-Pierre Fortin, ing.f.
Panneaux Malette OSB inc.

Gérald Lapierre, ing.f.
Ministère des Ressources naturelles du Québec

Denis Ouellette, aménagiste
MRC d'Arthabaska

Intervieweuses : Annie Lachance, anthropologue à l'AFBF
Marylène Plante, ing. f. à l'AFBF

Autres collaborateurs : Lucie Dupuis, secrétaire à l'AFBF
Martin Rodrigue, géographe, M Sc à l'AFBF
Caroline St-Pierre, biologiste à l'AFBF
Céline Brault, adjointe administrative à l'AFBF

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les propriétaires qui ont participé au sondage pour leur temps, leur hospitalité et surtout pour la générosité de leurs propos.

Table des matières

LISTE DES COLLABORATEURS ET REMERCIEMENTS	3
TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES FIGURES.....	9
LISTE DES ACRONYMES.....	11
RÉSUMÉ	13
INTRODUCTION.....	15
1. MÉTHODOLOGIE.....	17
1.1 SÉLECTION DE L'ÉCHANTILLON	17
1.2 MODALITÉS DE CONTACT AVEC LES PROPRIÉTAIRES	17
1.3 MÉTHODE ET OUTIL D'ENQUÊTE	17
1.4. COMPILATION ET PRÉSENTATION DES DONNÉES	18
1.5. LIMITES MÉTHODOLOGIQUES	18
2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	21
2.1. PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS	21
2.1.1. STATUTS DE PRODUCTEURS	21
2.1.2. CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES PROPRIÉTAIRES	21
2.2. DESCRIPTION ET HISTORIQUE DES PROPRIÉTÉS BOISÉES.....	23
2.2.1. DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES BOISÉS DES RÉPONDANTS.....	23
2.2.2. CARACTÉRISATION DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES	24
2.2.3. HISTORIQUE D'ACQUISITION.....	25
2.2.3.1. Projets d'acquisition et de vente.....	26
2.3. INTERVENTIONS EN FORÊT ET PRODUCTIONS FORESTIÈRES.....	27
2.3.1. CARACTÉRISATION DES TYPES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES RÉALISÉES.....	27
2.3.1.1. Types de travaux réalisés.....	27
2.3.1.2. Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées	28
2.3.1.3. Combinaisons des principales interventions forestières.....	29
2.3.1.4. Dynamiques d'interventions forestières par MRC	30
2.3.1.5. Propriétaires qui n'ont pas réalisé d'interventions forestières.....	31
2.3.2. HABITUDES D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES.....	32
2.3.2.1. Nettoyage.....	32
2.3.2.2. Coupe sélective.....	33
2.3.2.3. Éclaircie précommerciale	33
2.3.2.4. Chemins forestiers	34
2.3.2.5. Drainage forestier	34
2.3.2.6. Plantation.....	35
2.3.2.7. Dégagement de plantation	35
2.3.2.8. Coupes totales.....	36
2.3.2.9. Coupe de conversion pour la plantation.....	36
2.3.2.10. Élagage.....	37
2.3.3. HABITUDES DE RÉCOLTE DE BOIS	38
2.3.3.1. Habitudes de récolte par type de production.....	38
2.3.4. HABITUDES DE RÉCOLTE PAR VOLUME DE PRODUCTION.....	39
2.3.5. AUTRES PRODUCTIONS FORESTIÈRES.....	40
2.3.6. EXPLOITATION ACÉRICOLE.....	40
2.3.6.1. Habitudes d'exploitation acéricole.....	40
2.3.6.2. Aménagement de l'érablière	40
2.3.7. ÉQUIPEMENT UTILISÉ	41
2.3.8. PROJETS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES.....	41
2.4. REVENUS FORESTIERS ET MISE EN MARCHÉ	43

2.4.1. REVENUS FORESTIERS	43
2.4.2. PRODUITS MIS EN MARCHÉ	43
2.4.3. PROBLÉMATIQUES DE MISE EN MARCHÉ DU BOIS.....	44
2.4.4. PROPRIÉTAIRES QUI NE RETIRENT PAS DE REVENUS FORESTIERS.....	46
2.5. PROTECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES	47
2.5.1. PRÉOCCUPATIONS LIÉES À LA PROTECTION.....	47
2.5.2. RÉGLEMENTATION SUR LES COUPES À BLANC.....	49
2.5.3. L'UTILISATION DE PHYTOCIDES	49
2.5.4. CONVERSIONS AGRICOLES DES SUPERFICIES FORESTIÈRES.....	50
2.5.5. ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION OU RARES.....	50
2.5.6. AMÉNAGEMENT FAUNIQUE.....	51
2.5.7. PRATIQUES FORESTIÈRES	52
2.5.8. DÉFINITION D'UNE FORÊT "EN SANTÉ".....	53
2.6. UTILISATIONS RÉCRÉATIVES DES ESPACES FORESTIERS	55
2.6.1. ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES.....	55
2.6.2. LOCATION POUR LA CHASSE.....	56
2.7.1. ACQUISITION DES CONNAISSANCES FORESTIÈRES.....	57
2.7.2. ACTUALITÉ FORESTIÈRE.....	58
2.7.3. BESOINS EN INFORMATION	58
2.7.4. AIDE À LA PRISE DE DÉCISION	59
2.8. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	61
2.8.1. CONSEILLERS FORESTIERS	61
2.8.2. PROPRIÉTAIRES QUI NE PARTICIPENT PAS AU PROGRAMME D'AIDE.....	61
2.8.3. SERVICES DES CONSEILLERS FORESTIERS.....	63
2.8.4. NORMES DES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS	64
2.8.5. OBJECTIFS ET LIVRAISON DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	65
2.9. AUTRES CONSIDÉRATIONS DES PROPRIÉTAIRES	67
CONCLUSION	69

Liste des tableaux

- TABLEAU 1 : DISTRIBUTION DES STATUTS DE PRODUCTEURS DES RÉPONDANTS
- TABLEAU 2 : CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES PROPRIÉTAIRES
- TABLEAU 3 : CARACTÉRISTIQUES DES PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES SONDÉES
- TABLEAU 4 : CARACTÉRISTIQUES D'ACQUISITION DES BOISÉS
- TABLEAU 5 : RAISONS D'ACQUISITION DES BOISÉS
- TABLEAU 6 : DISTRIBUTION COMBINATOIRE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS FORESTIÈRES
- TABLEAU 7 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LE NETTOYAGE
- TABLEAU 8 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LA COUPE SÉLECTIVE
- TABLEAU 9 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR L'ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE
- TABLEAU 10 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LES CHEMINS FORESTIERS
- TABLEAU 11 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LE DRAINAGE FORESTIER
- TABLEAU 12 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LA PLANTATION
- TABLEAU 13 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LE DÉGAGEMENT DE PLANTATION
- TABLEAU 14 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LA COUPE TOTALE
- TABLEAU 15 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR LA COUPE DE CONVERSION POUR LA PLANTATION
- TABLEAU 16 : HABITUDES D'INTERVENTIONS DES PROPRIÉTAIRES POUR L'ÉLAGAGE
- TABLEAU 17 : HABITUDES DE RÉCOLTE LIGNEUSE PAR TYPE DE PRODUCTION
- TABLEAU 18 : HABITUDES D'EXPLOITATION DES PRODUCTEURS ACÉRIQUES
- TABLEAU 19 : ÉQUIPEMENTS UTILISÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES
- TABLEAU 20 : PROJETS D'INTERVENTION FORESTIÈRE
- TABLEAU 21 : RAISONS POUR LESQUELLES LES PROPRIÉTAIRES NE METTENT PAS DE BOIS EN MARCHÉ
- TABLEAU 22 : PRÉOCCUPATIONS DES PROPRIÉTAIRES ENVERS LA PROTECTION
- TABLEAU 23 : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION D'UNE FORÊT "EN SANTÉ"
- TABLEAU 24 : UTILISATIONS RÉCRÉATIVES DES BOISÉS
- TABLEAU 25 : MODE D'ACQUISITION DES CONNAISSANCES FORESTIÈRES
- TABLEAU 26 : INFORMATIONS DÉSIRÉES PAR LES PROPRIÉTAIRES

TABLEAU 27 : AIDE À LA PRISE DE DÉCISIONS

TABLEAU 28 : RAISONS INVOQUÉES PAR LES PROPRIÉTAIRES

TABLEAU 29 : ÉLÉMENTS D'INSATISFACTION DES SERVICES OFFERTS PAR LES CONSEILLERS FORESTIERS

TABLEAU 30 : ÉLÉMENTS D'INSATISFACTION DES NORMES ET PRIORITÉS DES TRAVAUX DU PROGRAMME

TABLEAU 31 : ÉLÉMENTS D'INSATISFACTION DES OBJECTIFS ET DE LA LIVRAISON DU PROGRAMME

Liste des figures

- FIGURE 1 : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE DES PROPRIÉTÉS SONDÉES PAR MRC
- FIGURE 2 : SUPERFICIES MOYENNES DES PROPRIÉTÉS PAR MRC
- FIGURE 3 : SUPERFICIES MOYENNES DES PROPRIÉTÉS PAR STATUTS DE PRODUCTEURS
- FIGURE 4 : PROPRIÉTAIRES QUI ONT RÉALISÉ DES INTERVENTIONS FORESTIÈRES, AVEC OU SANS LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
- FIGURE 5 : RÉALISATION DES TRAVAUX SYLVICOLES SUBVENTIONNÉS
- FIGURE 6 : DISTRIBUTION DES INTERVENTIONS FORESTIÈRES PAR MRC
- FIGURE 7 : PROPORTION RELATIVE DES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS FORESTIÈRES RÉALISÉES DANS CHACUNE DES MRC
- FIGURE 8 : PARALLÈLE ENTRE LA QUANTITÉ DES INTERVENTIONS RÉALISÉES DANS CHACUNE DES MRC ET SA PROPORTION DE LA SUPERFICIE FORESTIÈRE DU TERRITOIRE DE L'AFBF
- FIGURE 9 : HABITUDES DE RÉCOLTE SELON LE STATUT DE PRODUCTEUR
- FIGURE 10 : HABITUDES DE RÉCOLTE PAR MRC
- FIGURE 11 : GÉNÉRALEMENT, QUELLE EST LA PART DES REVENUS FORESTIERS DANS VOTRE REVENU FAMILIAL?
- FIGURE 12 : PROPRIÉTAIRES QUI RÉCOLTENT ET QUI VENDENT LEUR PRODUCTION FORESTIÈRE
- FIGURE 13 : PRODUCTIONS FORESTIÈRES CONSOMMÉES ET VENDUES
- FIGURE 14 : EST-CE QUE LA LIMITATION DES COUPES À BLANC DEVRAIT ÊTRE RENFORCÉE DANS LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE?
- FIGURE 15 : EST-CE QUE VOUS CROYEZ QUE L'ON DEVRAIT UTILISER DES PHYTOCIDES EN FORÊT?
- FIGURE 16 : EST-CE QUE VOUS AVEZ DÉJÀ CONVERTI UNE PARTIE DE VOS FORÊTS EN TERRES AGRICOLES?
- FIGURE 17 : EST-CE QU'IL Y A DES ESPÈCES RARES OU EN VOIE DE DISPARITION DANS VOTRE FORÊT, QU'ELLES SOIENT ANIMALES OU VÉGÉTALES?
- FIGURE 18 : SI UN EXPERT VOUS DISAIT QU'IL Y A UNE PLANTE RARE OU MENACÉE DANS VOTRE FORÊT, EST-CE QUE VOUS SERIEZ PRÊT À LIMITER VOS COUPES OU À NE PAS EN FAIRE DANS CES ENDROITS?
- FIGURE 19 : EST-CE QUE VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À FAIRE DE L'AMÉNAGEMENT DANS VOTRE FORÊT POUR LA FAUNE?
- FIGURE 20 : EST-CE QUE VOUS ÊTES INTÉRESSÉ À LOUER UN DROIT D'ACCÈS POUR LA CHASSE SUR VOTRE PROPRIÉTÉ?
- FIGURE 21 : PROPORTION DE PRODUCTEURS FORESTIERS RECORRANT AUX SERVICES DE CONSEILLERS FORESTIERS

Liste des acronymes

AFBF	Agence Forestière des Bois-Francs
PAF	Plan d'aménagement forestier
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
SGFP	Système de gestion des forêts privées
MRC	Municipalité régionale de comté

RÉSUMÉ

L'objectif de ce sondage est d'acquies une meilleure connaissance des pratiques et perspectives forestières des propriétaires de boisés de la région Centre-du-Québec dans le but d'intégrer ces données socioforestières au PPMV de l'AFBF. Pour réaliser le sondage, un questionnaire fut complété par entrevues directes auprès de 400 propriétaires de la région sélectionnés aléatoirement. Voici donc les principales tendances qui se dégagent de l'analyse des données.

Les propriétaires de boisés sont habituellement originaires de la région; les trois quarts de ceux-ci y sont nés et y ont toujours résidé. La moyenne d'âge des répondants est de 52 ans, et ainsi, un propriétaire sur cinq est retraité. Au niveau de l'occupation professionnelle, le secteur agricole est un domaine où œuvrent près de la moitié des répondants, alors que le secteur forestier compte pour sa part 8 %. Parmi les propriétaires rencontrés, 45 % sont producteurs forestiers, 43 % vivent de l'exploitation agricole et 32 % exploitent une érablière.

En ce qui concerne les boisés des répondants, près de la moitié des propriétés s'étendent sur une superficie de 20 ha ou moins. Aussi, les boisés sont souvent à proximité de la résidence du propriétaire. Par ailleurs, les principales raisons pour lesquelles les répondants ont acquis leurs boisés reposent sur la réalisation de travaux en forêt et les utilisations récréatives. En effet, 87 % des répondants pratiquent des activités de loisirs dans leurs boisés.

La grande majorité des répondants (95 %) ont réalisé une ou plusieurs interventions forestières depuis qu'ils possèdent leurs boisés. Les interventions les plus courantes effectuées par les propriétaires sont le nettoyage (94 %), la coupe sélective (65 %), les chemins forestiers (48 %), la plantation (45 %) et le drainage (34 %). Les travaux sylvicoles qui sont le plus souvent effectués sous l'égide du programme de mise en valeur des forêts privées sont la plantation et la coupe de conversion dans l'optique d'une plantation. L'éclaircie précommerciale, le drainage et le dégagement de plantation sont subventionnés dans près de la moitié des interventions, alors que la coupe sélective et les chemins forestiers le sont plus rarement. Parmi les cinq MRC du territoire, les MRC de l'Érable et d'Arthabaska s'avèrent être les plus dynamiques en ce qui a trait à la réalisation de travaux forestiers.

Pour ce qui est des revenus que procure la forêt, 56 % des répondants retirent un revenu des ressources forestières de leurs boisés. Ces revenus sont toutefois minimes (moins de 5 % du revenu familial) pour la moitié de ces individus. Près de 3 % de l'ensemble des répondants vivent entièrement des produits de leurs forêts. Par ailleurs, les principaux produits mis sur le marché sont le bois à pâte (35 % des répondants), les produits de l'érable (23 %), le bois de sciage (20 %) et le bois de chauffage (13 %).

Les préoccupations prédominantes des propriétaires en regard de la protection des ressources forestières concernent d'abord les coupes à blanc abusives ainsi que

l'importance de l'aménagement des forêts. Dans cet ordre d'idée, 58 % des répondants croient que la réglementation visant les coupes à blanc devrait être plus stricte. Aussi, plusieurs répondants (69 %) se disent prêts à adapter leurs travaux forestiers pour protéger une plante rare. Pour ce qui est de la faune, 42 % des propriétaires rencontrés sont intéressés par l'aménagement faunique, autant pour l'observation que pour la chasse. Toutefois, une grande part des répondants (75 %) n'est pas intéressée à louer leurs boisés pour la chasse.

Le principal lieu où les propriétaires ont acquis leurs connaissances forestières demeure la famille. Au plan de l'actualité forestière, les deux tiers des propriétaires rencontrés disent se tenir au courant, surtout à l'aide de mensuels forestiers. Les besoins en information invoqués par les répondants ont trait notamment au programme de mise en valeur des forêts privées ainsi qu'aux principes et techniques d'aménagement. Concernant ce programme, 60 % des producteurs forestiers sont totalement satisfaits des services de leur conseiller forestier et 54 % sont totalement satisfaits des normes et priorités des travaux subventionnés par le programme. Enfin, près d'un propriétaire sur trois n'est pas familier avec les objectifs et le processus de livraison du programme de mise en valeur des forêts privées.

INTRODUCTION

Le présent rapport s'inscrit à l'intérieur du volet "Connaissance des propriétaires" en tant qu'outil de référence pour l'élaboration du PPMV de l'AFBF. La connaissance des valeurs et besoins des propriétaires en matière de protection et de mise en valeur des ressources forestières est fondamentale car ceux-ci sont les premiers acteurs dans la gestion de ces ressources. Il est donc essentiel d'intégrer les dimensions humaines aux considérations biophysiques pour construire un PPMV à l'image de la réalité socioforestière de la région Centre-du-Québec, et cela, dans une optique de développement régional durable.

Peu de documents contiennent de l'information sur les pratiques et perspectives des propriétaires de boisés de la région Centre-du-Québec. Pour pallier cette lacune, l'AFBF a réalisé un sondage auprès de 400 propriétaires. Ce sondage a pour objectif de faire un portrait des activités forestières actuelles des propriétaires et de faire ressortir les regards de ceux-ci sur divers aspects de la protection et de la mise en valeur de leurs boisés. Les différents sujets abordés à l'intérieur du questionnaire sont les interventions forestières réalisées et la récolte de bois, les problèmes liés à la mise en marché du bois, les intérêts envers la protection des ressources forestières, les utilisations récréatives de la forêt, les connaissances forestières des propriétaires et leurs opinions sur le programme actuel de mise en valeur des forêts privées. Les caractéristiques socio-démographiques des propriétaires ainsi que l'historique et la description de leurs boisés apportent quelques points de repère supplémentaires.

La première section du rapport présente les principales étapes de la réalisation du sondage pour mieux faire transparaître le parcours méthodologique qui supporte les données présentées. La deuxième section décrit les résultats du sondage; ces données sont regroupées suivant les huit thèmes énumérés précédemment. Enfin, la conclusion fait ressortir les principaux constats du sondage en amenant quelques éléments de recommandation.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1 Sélection de l'échantillon

La population visée par le sondage compte les 9523 propriétaires de forêts de la région Centre-du-Québec. Un propriétaire est défini comme possédant un minimum de 4 hectares de forêt d'un seul tenant. Les listes des rôles de taxation des MRC ont été utilisées pour constituer la population à l'étude. L'objectif du sondage était de rencontrer 400 propriétaires (donc 4,2 % des propriétaires du territoire de l'AFBF). La sélection de l'échantillon s'est fait suivant un mode d'échantillonnage probabiliste stratifié.¹ Les propriétaires sélectionnés non éligibles (vente de la propriété, forêt coupée ou moins de 4 ha) ont été retirés de l'échantillon. L'échantillon final se chiffre à 620 individus.

Une partie de l'échantillon (17 %) n'a pu être rejoint par téléphone. Les principales raisons pour lesquelles certaines personnes n'ont pu être contactées sont le changement d'adresse ou de téléphone, l'absence prolongée ou un décès. Une autre partie de l'échantillon (19 %) a refusé de participer au sondage. Ces propriétaires ont invoqué comme motif de refus le manque de temps, le peu d'intérêt pour s'impliquer dans un sondage et le peu d'intérêt pour discuter de leurs forêts. Le taux de participation chez la population contactée est ainsi de 77 %. Le tableau 1, en annexe 1, ventile les taux de participation de l'échantillon sélectionné.

1.2 Modalités de contact avec les propriétaires

Les individus sélectionnés pour le sondage ont tous été avisés par courrier. Ceux-ci ont reçu une lettre leur présentant l'AFBF ainsi que les objectifs et modalités du sondage (annexe 2). Les propriétaires ont ensuite été contactés par téléphone pour confirmer leur participation et prendre rendez-vous pour l'entrevue.² La plupart des entrevues ont eu lieu à la résidence des propriétaires et quelques-unes à leur travail, sur leur terre à bois ou aux bureaux de l'Agence. La durée des entrevues se situe entre une demi-heure et une heure et demie. Les 400 entrevues ont été réalisées entre le 6 janvier et le 11 juin 1999.

1.3 Méthode et outil d'enquête

¹ L'échantillonnage probabiliste stratifié est réalisé à partir de strates de population préidentifiées par des caractéristiques connues et privilégiées. Le nombre d'individus tiré de chaque strate est proportionnel à l'importance numérique de cette strate dans la population à l'étude. Pour chacune de ces strates, c'est la loi des probabilités qui guide le choix de l'échantillon. Dans le cadre de ce sondage, les strates distinguent les propriétaires suivant leurs statuts de producteurs et la MRC où se situe leurs boisés. Cette méthode assure une plus grande représentativité géographique et statutaire des propriétaires.

² Il est important de noter que 6 % des propriétaires contactés ont délégué une autre personne pour répondre au sondage. Dans la plupart de ces cas, l'individu détenteur du titre de propriété n'était pas le "gestionnaire" de la forêt et il référerait ainsi la personne concernée pour répondre aux questions.

L'élaboration du questionnaire s'est effectuée en concertation avec les membres de l'équipe du PPMV et a été approuvée par le comité PPMV. Il a ensuite été éprouvé au cours d'un pré-sondage auprès de 17 propriétaires. Cette étape a permis de vérifier la compréhensibilité des questions et la forme du questionnaire. Une copie du questionnaire est jointe en annexe 3.

Le questionnaire comporte des questions fermées pour les données quantitatives (superficies et quantités) et des questions ouvertes pour recueillir les données qualitatives (perceptions et besoins).³ Les questionnaires ont été complétés par entrevues directes. Les entrevues ont été conduites par deux intervieweuses ; celles-ci ont travaillé ensemble dans la conception du questionnaire et la tenue de plusieurs entrevues pour uniformiser la démarche de cueillette des données.

1.4. Compilation et présentation des données

LES DONNÉES INSCRITES SUR LES QUESTIONNAIRES ONT ÉTÉ SAISIES DANS UNE BASE DE DONNÉES. LES QUESTIONS OUVERTES ONT ÉTÉ CODIFIÉES PAR ANALYSE DE CONTENU POUR PERMETTRE LEUR COMPILATION. DES ANALYSES CROISÉES ONT SERVI À TRAITER CERTAINES DONNÉES POUR FAIRE RESSORTIR LA RELATION ENTRE DEUX VARIABLES.

Les tableaux et figures présentées dans le rapport indiquent toujours en référence le nombre de personnes (n) qui a répondu à une question ou qui fut utilisé pour un croisement de données. Lorsqu'une question ou un croisement de données concerne un sous-groupe de propriétaires, celui-ci est identifié au bas des tableaux et figures. S'il y a lieu, la question posée lors du sondage est inscrite en référence au bas des tableaux ou comme titre d'une figure. Des précisions sur les unités de mesures de référence utilisées sont fournies au bas des tableaux qui contiennent des volumes de bois.

Enfin, le terme propriétaire utilisé tout au long de la description des résultats réfère bien sûr aux propriétaires qui ont participé au sondage.

1.5. Limites méthodologiques

L'échantillonnage probabiliste stratifié employé dans le cadre de ce sondage a pour avantage d'assurer une plus grande représentativité géographique et statutaire des propriétaires de boisés de la région. De plus, cette stratification est des plus utiles dans le cas d'un sondage par entrevues directes. C'est-à-dire que les déplacements chez les propriétaires peuvent être planifiés plus facilement (de par la proximité géographique) et les propriétaires peuvent être rejoints stratégiquement selon leurs charges de travail (temps des sucres, du foin...). Cependant, pour être efficace, la catégorisation des propriétaires par strates doit être proportionnelle à l'importance numérique de chacune des strates de la population à l'étude. Les strates géographiques ne comportent aucun problème de représentativité car les listes des

³ Comparativement à une structure de questionnement avec des choix de réponses, cette formule a l'avantage de laisser l'espace nécessaire aux individus pour exprimer leurs idées, sans les restreindre à des choix prédéfinis.

rôles de taxation sont précises à ce sujet. Néanmoins, en ce qui concerne la catégorisation des propriétaires par strates de producteurs, le recul permet de constater quelques imprécisions.

Ainsi, après avoir mis à jour le nombre de producteurs forestiers via le SGFP, la proportion de ce groupe est sur-représenté de 4 %. Cette strate est donc quelque peu biaisé car elle comprend 45 % des répondants au sondage alors que cette catégorie représente réellement 41 % des propriétaires de la région. Ensuite, les strates des producteurs agricoles et acéricoles furent pour leur part sous-estimées lors de la stratification de départ. Ceci est dû en grande partie à la précision des outils de dénombrement utilisés. Cependant, parce que les producteurs agricoles et acéricoles qui n'étaient pas inclus dans leurs strates respectives au départ se retrouvaient dans la catégorie des propriétaires non statués, ceux-ci furent alors dénombrés de façon proportionnelle lors du recensement réel par le sondage.

Ces quelques remarques amènent à suggérer, pour un prochain sondage, des bases de données plus précises dans le cas d'un échantillonnage stratifié.

2. Présentation des résultats

2.1. PROFIL SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES RÉPONDANTS

- Les trois quarts des propriétaires sont nés et ont toujours résidé dans la région.
- Près de la moitié des répondants œuvrent dans le secteur agricole et 8 % dans le secteur forestier.
- Un propriétaire sur cinq est retraité.
- Au niveau des statuts de producteurs, 45 % sont producteurs forestiers, 43% vivent de l'exploitation agricole et 32% exploitent une érablière pour la sève.
- La moyenne d'âge des propriétaires est de 52 ans.

2.1.1. Statuts de producteurs

Dans le cadre du sondage, un ou plusieurs statuts de producteurs furent attribués à chaque répondant. La catégorie des producteurs forestiers comprend les répondants qui détiennent un PAF valide élaboré par un conseiller forestier. Les producteurs agricoles sont ceux dont le revenu principal provient d'une exploitation agricole (sauf acéricole). Les producteurs acéricoles sont ceux qui exploitent plus de 100 entailles, qu'ils vendent ou non leur production. La catégorie des propriétaires non statués inclut les individus qui ne répondent pas aux critères des trois catégories précédentes.

Tableau 1 : Distribution des statuts de producteurs des répondants

Nombre d'individus selon le/les statut(s) de producteur(s)	Proportion des propriétaires	Producteur Forestier	Producteur Agricole	Producteur Acéricole	Non Statués
77	19%	X			
79	20%		X		
28	7%			X	
84	21%				X
32	8%	X	X		
39	10%	X		X	
29	7%		X	X	
32	8%	X	X	X	
400	100%				

La proportion des répondants qui sont identifiés producteurs forestiers est de 45 %, de 43 % pour les producteurs agricoles et de 32 % pour les producteurs acéricoles. Les propriétaires qui ne sont pas statués producteurs représentent 21 % de l'échantillon (tableau 1). Parmi les producteurs forestiers, 58 % possèdent conjointement un statut de producteur agricole et /ou acéricole.

2.1.2. Caractéristiques socio-démographiques des propriétaires

Les propriétaires forestiers rencontrés sont une population essentiellement masculine (tableau 2). Cette pondération est plus élevée que la proportion des titres de propriétés dont les titulaires sont des femmes. Cet écart tient au fait que plusieurs femmes

propriétaires sélectionnées dans l'échantillon ont référé leurs conjoints pour répondre aux questions du sondage.

En ce qui concerne le statut civil et la scolarité, la grande majorité des propriétaires sont mariés ou vivent en union libre (85 %) et près de la moitié des répondants ont complété une neuvième année ou moins (tableau 2). Pour ce qui est de l'âge des répondants, la moyenne est de 52 ans. Les producteurs agricoles ont la moyenne la plus basse avec 48 ans et les répondants sans statuts de producteurs ont la moyenne la plus élevée avec 57 ans.

Tableau 2 : Caractéristiques socio-démographiques des propriétaires

Caractéristiques		Proportion des propriétaires	Caractéristiques		Proportion des propriétaires
Sexe	Homme	94,5%	Occupation	Emploi	75,5%
	Femme	5,5%		Retraite	21%
Statut civil	Marié ou conjoint de fait	85%		Chômage	3%
	Célibataire	7%		Autre	0,5%
	Veuf/veuve	4%		Non réponse	moins de 1%
	Divorcé ou séparé	4%	Profession	Secteur agricole	48%
Scolarité	9e année et moins	48%		Métiers de la construction	12%
	DES / DEP	34%		Professionnels	12%
	DEC	8%		Secteur forestier	8%
	Université	10%		Secteur manufacturier	8%
Lieu de naissance	À l'intérieur de la région 17	78%		Secteur vente et services	8%
	À l'extérieur de la région 17 (dans la province)	18%		Autre	4%
	À l'extérieur de la province	4%	Âge	Moins de 45 ans	29%
Résidence dans la région 17	Toujours	74%		45 à 64 ans	54%
	Période	24%		65 ans et plus	17%
	Jamais	2%		Non réponse	moins de 1%
n=400					

Les propriétaires de forêts sont géographiquement très stables; 74 % sont nés et ont toujours résidé dans la région Centre-du-Québec (tableau 2). Ceux qui sont demeurés dans la région pour une période de temps ont une présence de 23 ans en moyenne. Les individus qui sont nés à l'extérieur de la province (4 %) sont principalement d'origine suisse ou française. Ceux qui n'ont jamais résidé dans la région (2 %) proviennent des grands centres urbains, notamment de la région montréalaise. Le croisement des données qui concerne le lieu de résidence des propriétaires et l'emplacement de leurs propriétés boisées précise que les propriétaires résident généralement à l'intérieur de la MRC où se trouvent leurs boisés. Les propriétaires qui demeurent en dehors du territoire de l'AFBF possèdent des boisés surtout dans la MRC d'Arthabaska.

Les trois quarts des propriétaires avaient un emploi lors du sondage et 21 % étaient à la retraite. Les chômeurs (3 %) sont en nombre moindre comparativement à la situation régionale. Au niveau professionnel, le secteur agricole est le plus important secteur d'activité, avec près de la moitié des répondants. Le secteur forestier représente pour sa part 8 % des activités professionnelles.

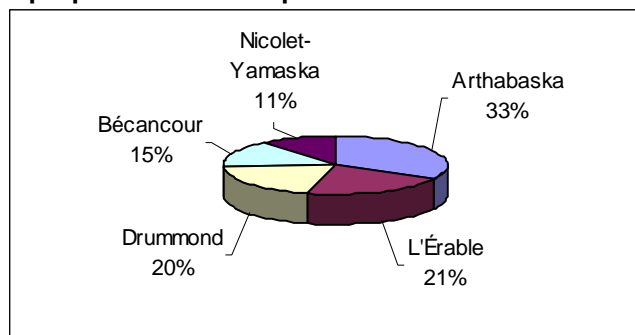
2.2. DESCRIPTION ET HISTORIQUE DES PROPRIÉTÉS BOISÉES

- Près de la moitié des répondants possèdent une superficie forestière de 20 ha ou moins.
- Les trois-quarts des répondants résident à proximité de leurs forêts (moins de 10 km).
- La transmission familiale des boisés est importante (39 % des cas).
- Les raisons d'acquisition des boisés reposent surtout sur la réalisation de travaux en forêt et les utilisations récréatives.

2.2.1. Distribution géographique des boisés des répondants

Les boisés visés par le sondage sont répartis à travers toutes les municipalités du territoire, à l'exception de Saint-Majorique, Pierreville et Saint-Elphège (carte 1). (Le choix aléatoire des répondants a fait qu'aucun de ceux-ci ne possède de boisés dans ces municipalités). En ce qui concerne la distribution des propriétés visées par le sondage à travers les cinq MRC du territoire, le tiers se situe dans la MRC d'Arthabaska, 21% dans la MRC de L'Érable et 20% dans la MRC de Drummond (figure 1). Les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska se partagent le quart des propriétés des répondants.

Figure 1 : Distribution géographique des propriétés sondées par MRC.



Carte 1 : Distribution des propriétés visées par le sondage en fonction des Limites municipales de la région Centre-du-Québec



2.2.2. Caractérisation des propriétés forestières

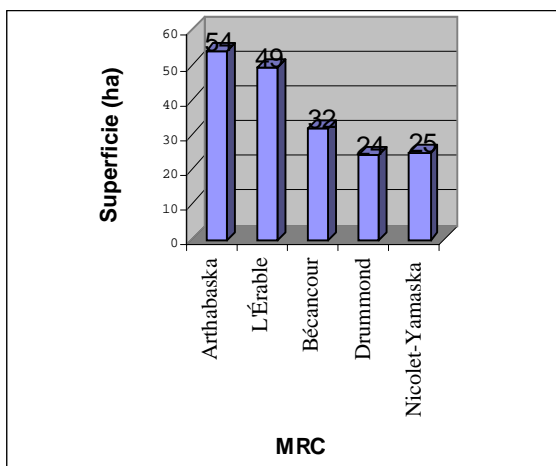
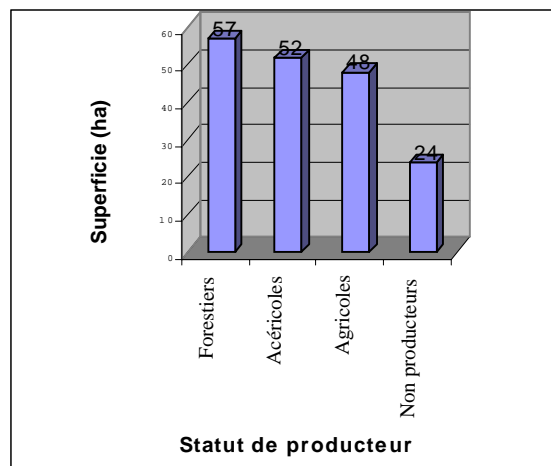
Les propriétés des répondants au sondage sont plutôt des “petits” boisés ; près de la moitié de ceux-ci possèdent une superficie forestière de 20 ha ou moins (tableau 3). Les répondants qui possèdent plus de 100 ha (d'un seul ou de plusieurs tenants) représentent 11 % des propriétaires rencontrés. Une part notable des propriétaires possède plus d'un boisé, c'est le cas de près du tiers des répondants. Parmi ceux-ci, 78 % possède deux ou trois propriétés forestières.

Les propriétaires résident souvent à proximité de leurs forêts. La moitié des répondants demeurent directement sur leurs propriétés forestières et 26 % se déplacent jusqu'à 10 km (tableau 3). La proximité s'explique entre autre par le grand nombre de producteurs agricoles qui ont un boisé adjacent à la ferme (72 %). En excluant les producteurs agricoles, 34% des répondants résident sur leur propriété forestière et 28 % demeurent à moins de 10 km.

Tableau 3 : Caractéristiques des propriétés forestières sondées

Caractéristiques		Proportion des propriétaires	Caractéristiques		Proportion des propriétaires
Statut de la propriété	Individuelle	68%	Superficie forestière	4 à 20 ha	45%
	Compagnie	16%		21 à 50 ha	29%
	Copropriété	10%		51 à 100 ha	15%
	Société	5%		101 à 300 ha	9%
	Autre	1%		301 ha et plus	2%
Nombre de propriétés forestières	1 boisé	64%		Distance entre la résidence et le(s) boisé(s)	Sur place
	2 boisés	21%	Moins de 10 km		26%
	3 boisés	7%	De 10 à 30 km		17%
	4 boisés et plus	8%	Plus de 30 km		7%
		n=400			n=400

Généralement, les superficies forestières détenues par les propriétaires ne sont pas uniformes sur tout le territoire de l'AFBF. Celles-ci varient de façon significative entre les différentes MRC. En effet, la moyenne des superficies forestières situées à l'intérieur des MRC d'Arthabaska et de l'Érable est deux fois plus élevée que celles localisées dans les MRC de Nicolet-Yamaska et de Drummond (figure 2). Les superficies forestières se démarquent aussi suivant les statuts de producteurs. Les propriétaires qui ne sont pas inclus dans une des catégories de producteur possèdent en moyenne des superficies deux fois plus petites que les propriétaires statués producteurs (figure 3). Les producteurs forestiers demeurent la catégorie de producteurs qui possède la superficie forestière moyenne la plus élevée avec 57 ha.

Figure 2: Superficies moyennes des propriétés par MRC**Figure 3 : Superficies moyennes des propriétés par statuts de producteurs**

2.2.3. Historique d'acquisition

L'acquisition des boisés se fait essentiellement par achat; ils sont transmis par héritage dans 5 % des transactions (tableau 4). La transmission familiale des boisés est importante; elle a eu lieu dans 39 % des cas. Cette transmission est constante pour tous les types de producteurs, quoiqu'un peu plus élevée pour les producteurs agricoles (50 %).

Près du tiers des propriétaires possèdent leurs boisés depuis moins de 10 ans et un deuxième tiers les possèdent depuis plus de 20 ans (tableau 4). La grande majorité des propriétaires (88 %) n'ont jamais possédé de boisés autres que leur(s) propriété(s) actuelle(s).

Les raisons pour lesquelles des propriétaires se sont déjà départi d'une propriété forestière sont la transmission du boisé dans la famille, la vente de la ferme, une superficie trop grande, le manque de temps pour s'en occuper, l'achat d'un boisé plus intéressant, la coupe totale du boisé ou une offre d'achat intéressante.

Tableau 4 : Caractéristiques d'acquisition des boisés

Caractéristique	Proportion des propriétaires	
Mode d'acquisition	Achat	94%
	héritage	5%
	Don ou échange	1%
Lien au propriétaire précédent	Étranger	54%
	Famille	39%
	Connaissance	6%
	Gouvernement	1%
Durée de la propriété	Moins de 10 ans	36%
	11 à 20 ans	29%
	21 à 30 ans	22%
	31 ans et plus	13%
Propriété forestière antérieure	Oui	22%
	Non	88%
n=400		

Quelles sont les raisons pour lesquelles les propriétaires ont acquis leurs forêts ? La réponse qui revient le plus souvent (37%) est que le boisé "allait avec la ferme" (tableau 5). Pour plusieurs producteurs agricoles, l'acquisition d'un boisé n'est pas un but en soi ; la forêt vient par défaut avec la propriété agricole. (Ceci n'implique toutefois pas le désintéressement des superficies forestières.) Les autres motifs d'acquisition invoqués spontanément par les répondants sont détaillés dans le tableau 5. De façon générale, les trois principaux centres d'intérêts des propriétaires lors de l'acquisition des boisés sont la réalisation de travaux forestiers, les activités récréatives et l'intérêt économique.

Tableau 5: Raisons d'acquisition des boisés

Raison d'acquisition des boisés *Plus d'une raison acceptée	Proportion des propriétaires
Le boisé "allait avec la ferme"	37%
Aime le bois et la nature	21%
Exploiter une érablière	15%
Consommation familiale de bois de chauffage et de sciage	14%
Pour les loisirs	14%
Achat ou construction d'une résidence sur la propriété boisée	12%
Tirer un revenu de l'exploitation ligneuse	12%
"S'amuser" en faisant des travaux sylvicoles	9%
Conserver le patrimoine familial	9%
"S'occuper" à la retraite	6%
Chasse	5%
Investissement	4%
Agrandir la propriété	3%
Exploiter des ressources non ligneuse (sablère, cueillette)	3%
Pour faire de l'aménagement forestier	3%
Reçu en héritage	2%
Occasion d'achat avantageuse	2%
Se créer un emploi (saisonnier)	2%
Emplacement stratégique (arrêter le développement domiciliaire, empêcher la coupe totale d'un boisé...)	2%
Pour convertir la forêt en terre agricole	1%
Pour des activités récréo-touristique	1%
Autres raisons (moins de 1% des répondants)	3%
Question: Quelles sont les raisons pour lesquelles les propriétaires ont acquis leurs forêts? n=400	

Les différentes raisons d'acquisition des boisés furent catégorisées de nouveau selon ces trois champs d'intérêts. Suivant cette catégorisation, la réalisation de travaux forestiers fut invoquée comme un des motifs d'acquisition par 61 % des répondants. L'aspect récréatif est l'une des raisons mentionnées par 55 % des propriétaires. L'aspect économique, c'est-à-dire le revenu procuré par l'exploitation ou la valeur spéculative, fut un des critères d'achat pour 21 % des propriétaires.

2.2.3.1. Projets d'acquisition et de vente

Est-ce que les propriétaires comptent vendre ou agrandir leurs boisés ? L'agrandissement de la superficie forestière est un projet pour 5 % des propriétaires rencontrés. La vente de la propriété dans un avenir rapproché fut mentionnée par 7 % des répondants.

Pour ce qui est de la relève, 67 % des répondants prévoient ou souhaitent que le boisé soit transmis à l'intérieur de la famille. Il est intéressant de noter que parmi ces propriétaires, 8 % ont mentionné qu'ils prévoient ajouter une clause à l'acte de vente ou au testament pour empêcher la coupe totale du boisé par les successeurs.

2.3. INTERVENTIONS EN FORÊT ET PRODUCTIONS FORESTIÈRES

- La très grande majorité des propriétaires (95 %) a réalisé une ou plusieurs interventions en forêt depuis la possession du boisé. Les travaux les plus courants sont le nettoyage (94 %), la coupe sélective (65 %), les chemins forestiers (48 %), la plantation (45 %), le drainage (34 %) et le dégagement de plantation (33 %). Par ailleurs, le tiers des propriétaires effectuent exclusivement des travaux de récolte.
- Les plantations et les coupes totales dans le but de planter sont habituellement réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. À l'inverse, la coupe sélective et les chemins forestiers sont peu souvent effectués sous l'égide du programme. Quant aux travaux de drainage, de dégagement de plantation et d'éclaircie précommerciale, ils sont subventionnés dans près de la moitié des cas. Le nettoyage et l'élagage sont toujours effectués aux frais du propriétaire.
- Les MRC de l'Érable et d'Arthabaska sont les plus dynamiques en ce qui a trait à la réalisation d'interventions en forêt.

2.3.1. Caractérisation des types d'interventions forestières réalisées

2.3.1.1. Types de travaux réalisés

Est-ce que plusieurs propriétaires réalisent des interventions en forêt ? Quels types de travaux effectuent-ils ?

La très grande majorité des répondants (95 %) a effectué une ou plusieurs interventions forestières depuis qu'ils sont propriétaires.⁴ Les travaux de récolte sont les interventions les plus fréquentes; 94% des propriétaires effectuent du nettoyage et 65 % de la coupe sélective (figure 4). Les autres modes de coupes sont pratiqués en plus petit nombre;

⁴ Voici les définitions des interventions forestières utilisées dans le cadre du sondage:

NETTOYAGE: Prélèvement des arbres morts sur pieds, cassés, malades ou de moindre qualité qui gênent la croissance des meilleurs sujets dans le but de produire du bois de chauffage.

COUPE SÉLECTIVE : Récolte d'arbres d'essences et de diamètres commerciaux (plus grands que 10 cm à hauteur de poitrine) choisis individuellement ou par petits groupes dans un peuplement forestier d'âge mature ou presque mature dans le but de donner plus d'espace aux arbres en croissance pour qu'ils grossissent plus rapidement. Seul un faible pourcentage des arbres est prélevé lors de cette opération (entre 10 et 35 % des arbres environ) et un couvert forestier est toujours conservé.

ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE : Coupe d'arbres de faible taille (avec un diamètre à hauteur de poitrine inférieur à 10 cm) choisis individuellement ou en petit groupe dans un peuplement forestier jeune dans le but d'améliorer la qualité du peuplement et de donner plus d'espace aux arbres restants pour accélérer l'accroissement de leur diamètre.

CHEMINS FORESTIERS : Construction de chemins carrossables dans la forêt dans le but de donner accès au boisé pour la récolte du bois, l'entretien de l'érablière ou pour des fins récréatives.

DRAINAGE FORESTIER : Creusage de fossés à travers la forêt pour évacuer les eaux de ruissellement et d'infiltration afin d'améliorer la croissance des arbres et l'établissement de la régénération naturelle et artificielle.

PLANTATION : Mise en terre de plants en récipients, à racines nues, de sauvageons extraits d'un boisé, de boutures ou ensemencement de graines dans le but de remettre en production forestière une coupe totale, un terrain dénudé, une friche, une terre agricole ou d'améliorer la densité d'un peuplement clairsemé ou éclairci.

DÉGAGEMENT DE PLANTATION : Contrôle mécanique, manuel ou chimique de la végétation nuisible à la régénération artificielle pour faciliter la croissance en hauteur et en diamètre des essences recherchées. Ce traitement s'effectue dans les premières années suivant la mise en terre des plants (soit les 5 premières années environ).

COUPE TOTALE : Coupe de la totalité des arbres marchands et autres tiges d'un peuplement forestier.

COUPE DE CONVERSION (dans le but de plantation): Coupe de la totalité des arbres dans un peuplement où l'on retrouve des essences de faible valeur ou des arbres de qualité très faible. Le but de cette intervention est de « repartir à neuf » et de produire un peuplement forestier de meilleure qualité.

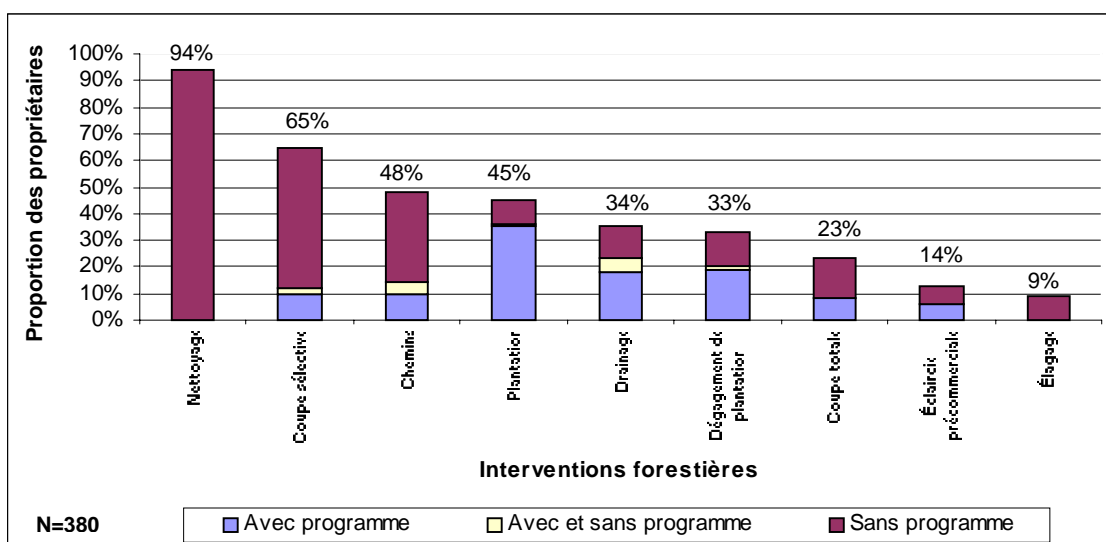
ÉLAGAGE : Suppression des branches inférieures (vivantes ou mortes) d'un arbre sur pied dans le but de minimiser la grosseur et le nombre de nœuds produits dans le bois. Le but de cette activité est d'augmenter la valeur commerciale du bois.

près du quart des répondants ont effectué une coupe totale et 14 % une éclaircie précommerciale.

Ensuite, près de la moitié des propriétaires a effectué des travaux de plantation et le tiers a réalisé des travaux de dégagement de plantation (figure 4). L'écart entre le nombre de d'individus qui ont mis des plants en terre et ceux qui ont dégagé ces plants de la végétation concurrente s'explique, entre autres, par le fait que certains propriétaires n'entretiennent pas leurs plantations et que certains venaient tout juste de planter lors du sondage (alors le dégagement n'avait pas encore eu lieu). Par ailleurs, l'élagage des plantations ou des forêts naturelles est pratiqué par près d'un propriétaire sur dix.

En ce qui concerne les travaux d'infrastructure, près de la moitié des répondants a construit un chemin depuis l'acquisition du boisé et le tiers a effectué du drainage (figure 4).

Figure 4 : Propriétaires qui ont réalisé des interventions forestières, avec ou sans le programme de mise en valeur des forêts privées



*Les proportions concernent les répondants qui ont effectué une ou plusieurs interventions sylvicoles depuis qu'ils sont propriétaires.

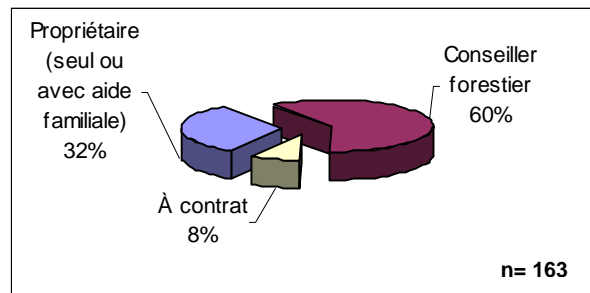
2.3.1.2. Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées

Est-ce que les propriétaires ont recours au programme de mise en valeur des forêts privées pour effectuer leurs travaux ? La plantation est le type d'intervention qui est le plus souvent réalisé dans le cadre du programme (figure 4). À l'inverse, la coupe sélective et les chemins forestiers sont peu souvent effectués sous l'égide du programme. Le nettoyage et l'élagage sont toujours réalisés aux frais du propriétaire. Quant aux travaux de drainage, de dégagement de plantation et d'éclaircie précommerciale, ceux-ci sont subventionnés dans près de la moitié des cas.

Lorsque le dégagement de plantation est effectué par arrosage aux phytocides, les travaux sont presque toujours réalisés avec le programme. Les coupes totales sont réalisées via le programme dans le tiers des cas; ces coupes subventionnées ont pour but la conversion de superficies forestières de faible qualité ou valeur par la plantation pour obtenir un peuplement de meilleure qualité.

Lorsque les propriétaires font appel au programme, les travaux sont réalisés par le conseiller forestier dans 60% des cas (figure 5). Les principales raisons invoquées par les propriétaires pour recourir aux services des conseillers forestiers sont le manque de temps, de connaissance ou de machinerie, ainsi que la compétence de la main d'œuvre de ces entreprises forestières. Les propriétaires qui préfèrent exécuter les travaux eux-mêmes (32 %) donnent pour raison le contrôle de la qualité des travaux, le coût moindre des investissements impliqués, le plaisir de travailler dans le bois et parce qu'ils ont le temps. Les répondants qui ont donné des travaux à contrat (8 %) ont invoqué le manque de machinerie pour réaliser une partie des travaux.

Figure 5 : Réalisation des travaux sylvicoles subventionnés



*Les proportions concernent les producteurs forestiers

2.3.1.3. Combinaisons des principales interventions forestières

Quelles sont les combinaisons des interventions réalisées les propriétaires ?

Les habitudes d'intervention des répondants sont très variées (tableau 6). Ces variances s'expliquent entre autres par les particularités physiques des boisés et les types d'interventions forestières des propriétaires précédents.

La tendance la plus marquée est que près du tiers des propriétaires effectuent exclu-

Tableau 6 : Distribution combinatoire des principales interventions forestières

Nettoyage	Coupe sélective	Chemins	Drainage	Plantation	Proportion des propriétaires
x	x				20%
x					11%
x	x	x			10%
x	x	x	x	x	8%
x	x	x		x	7%
x		x			6%
x	x	x	x		6%
x	x			x	6%
x	x		x	x	5%
x		x	x	x	4%
x				x	3%
x		x		x	3%
x	x		x		3%
x			x	x	2%
Autres combinaisons de travaux (moins de 1 % par combinaison)					6%
Les proportions concernent les propriétaires qui réalisent des interventions forestières					n=380

sivement des travaux de récolte (nettoyage et/ou coupe sélective). Enfin, l'entretien du boisé par le nettoyage est la seule intervention pour 11 % des répondants.

2.3.1.4. Dynamiques d'interventions forestières par MRC

Y a-t-il des différences marquées entre les cinq MRC du territoire de l'AFBF en ce qui concerne le nombre ou les types d'interventions forestières pratiquées ? ⁵

Selon le recensement des interventions effectuées par les répondants, on retrouve des différences significatives quant à la quantité des interventions qui sont réalisés dans chacune des MRC. L'ordre d'importance des MRC pour l'ensemble des interventions qui y ont lieu est la suivante: MRC d'Arthabaska, MRC de l'Érable, MRC de Drummond, MRC de Bécancour et MRC de Nicolet-Yamaska (figure 6).

En ce qui concerne l'importance relative de la proportion de chacun des travaux qui sont effectués dans une MRC, il n'y a pas de différences très marquées. Il y a cependant quelques variations et similitudes qui méritent d'être notées. Les MRC d'Arthabaska et de l'Érable ont des pratiques sylvicoles presque identiques; elles ont une intensité de coupe sélective plus élevée que la moyenne tandis que la construction de chemins est inférieure (figure 7). Les propriétaires de la MRC de Nicolet-Yamaska effectuent surtout du nettoyage, peu de plantation et peu de drainage comparativement aux autres MRC. Les MRC de Drummond et de Bécancour sont semblables en ce qui a trait à l'intensité des interventions; on y retrouve une plus grande proportion de chemins forestiers et la coupe sélective y est moins prononcée.

Figure 6 : Distribution des interventions forestières par MRC

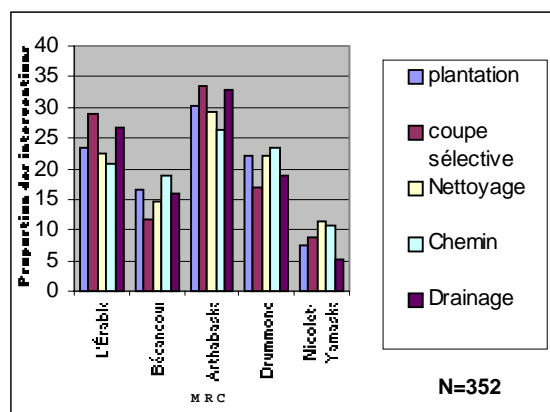
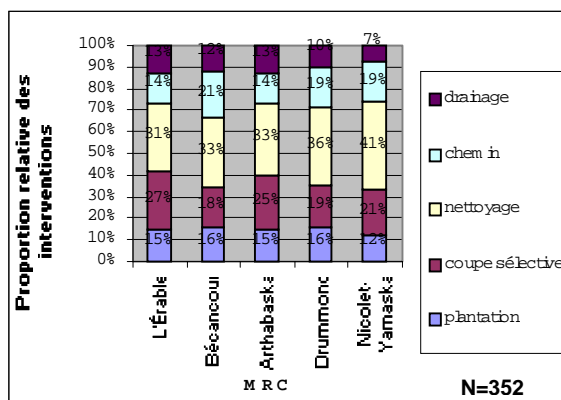


Figure 7 : Proportion relative des différentes interventions forestières réalisées dans chacune des MRC



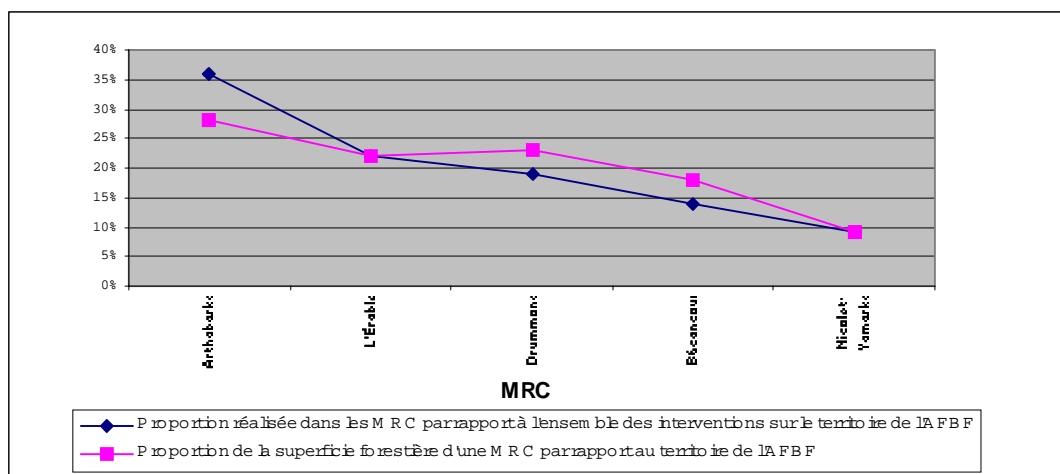
L'ordre d'importance des MRC pour la quantité des interventions forestières qui y sont réalisées dépend grandement de sa superficie forestière, car la superficie forestière du

⁵ Mise en garde concernant le recensement des interventions par MRC: Les données utilisées pour catégoriser les interventions forestières selon les MRC où elles sont réalisées concernent les propriétaires dont tous les boisés sont localisés dans une même MRC; c'est-à-dire 90 % des répondants. Cette limite tient au fait que les interventions ne furent pas identifiées à la MRC correspondante lors du sondage. Donc, lorsqu'un propriétaire effectue des travaux dans plus d'une MRC, il est impossible de distinguer la MRC où ils ont lieu.

territoire de l'AFBF n'est pas répartie également entre les différentes MRC. Alors, pour mieux situer le dynamisme des interventions forestières qui sont réalisés dans chacune des MRC, il est de mise de mettre en parallèle la proportion de l'ensemble des interventions forestières réalisées dans une MRC (par rapport à l'ensemble des interventions réalisées sur le territoire de l'AFBF) avec la proportion du territoire forestier de l'AFBF détenu par une MRC.

Suivant ce parallèle, le dynamisme des interventions forestières n'est pas le même pour les cinq MRC. La MRC d'Arthabaska est la plus dynamique au niveau de l'intensité des travaux forestiers; elle est la seule dont la proportion des interventions sylvicoles réalisées est supérieure à la proportion de sa superficie forestière (figure 8). À l'opposé, les MRC de Drummond et de Bécancour ont les plus faibles intensités d'interventions forestières. Les MRC de L'Érable et de Nicolet-Yamaska révèlent des dynamiques d'interventions forestières proportionnelles à leur proportion du territoire forestier de l'AFBF.⁶

Figure 8 : Parallèle entre la quantité des interventions réalisées dans chacune des MRC et sa proportion de la superficie forestière du territoire de l'AFBF.



2.3.1.5. Propriétaires qui n'ont pas réalisé d'interventions forestières

Parmi les 5 % des propriétaires qui n'ont réalisé aucune intervention forestière, les principales raisons invoquées pour expliquer ce choix sont le manque de temps, d'équipement et de connaissances sur les possibilités sylvicoles, la santé ainsi que l'absence d'intérêt pour investir dans la forêt. Par ailleurs, la moitié des propriétaires qui n'ont pas effectué d'interventions forestières planifie d'en réaliser dans un avenir rapproché.

⁶ Ces quelques constats sont seulement des indices du dynamisme des propriétaires car ils sont restreints à deux seules variables. D'autres variables, telles que la composition et la qualité ligneuse des superficies forestières, peuvent être incorporées à cette analyse pour préciser certaines limites d'intervention des propriétaires. Le présent parallèle demeure toutefois un outil de référence non négligeable.

2.3.2. Habitudes d'interventions forestières

La section qui suit décrit les habitudes d'interventions des propriétaires selon le type de travaux qu'ils effectuent. Les définitions utilisées pour chacune des interventions forestières sont présentées en notes de la page --.

2.3.2.1. Nettoyage

La grande majorité des propriétaires effectuent eux-mêmes le nettoyage de leurs boisés sur une base annuelle (tableau 7). Le nettoyage est réalisé autant dans des forêts feuillues que mixtes, et le bois ainsi récolté est exclusivement ou principalement du feuillu. Près d'un propriétaire sur cinq récolte moins de 25 cordes (de 16 po.) par intervention, tandis qu'un propriétaire sur dix recueille plus de 100 cordes (de 16 po.).

La consommation personnelle de bois de chauffage (du nettoyage) ne se limite pas à la résidence familiale. Il arrive régulièrement qu'un propriétaire fournisse le bois de chauffage annuel à des membres de sa famille. Certains producteurs acéricoles utilisent aussi le bois du nettoyage pour bouillir l'eau d'érable.

Tableau 7 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour le nettoyage

Nettoyage								
Type de forêt où le bois est récolté		Fréquence d'intervention		Type d'essence récoltée		Quantité récoltée par intervention		Réalisation des travaux
Feuillue	51%	Tous les ans	98 %	100 % feuillu	57 %	Moins de 17 m ³ sol	41 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)
Mixte	47 %	Quelques fois	2 %	100 % résineux	2 %	17 à 65 m ³ sol	49 %	
Résineuse	2 %			Surtout feuillu	38 %	66 m ³ sol et plus	10 %	À contrat
				Surtout résineux	3 %			
* 17 m ³ sol équivalent environ à 25 cordes de 16 po. Les proportions concernent seulement les propriétaires qui effectuent du nettoyage								n=357

2.3.2.2. Coupe sélective

La coupe sélective est une intervention qui est pratiquée régulièrement par les propriétaires rencontrés ; les travaux sont réalisés sur une base annuelle par 40 % des propriétaires et de façon cyclique (jusqu'à intervalle de 5 ans) par 30 % (tableau 8). Un peu plus du quart des propriétaires a réalisé une seule coupe sélective depuis la possession du boisé. Les coupes sont surtout effectuées dans des forêts mixtes et résineuses et les essences ainsi récoltées sont résineuses dans 86 % des interventions. Les travaux sont habituellement réalisés par le propriétaire lui-même (79 %). En ce qui concerne les quantités de bois récoltées, 40 % des propriétaires coupent une "van" ou moins par intervention et 24 % coupent plus de 3 "vans".

Tableau 8 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour la coupe sélective

Coupe sélective									
Type de forêt où le bois est récolté		Fréquence des interventions		Type d'essence récoltée		Quantité récoltée par intervention		Réalisation des travaux	
Mixte	67 %	À tous les ans	40 %	100 % Feuillues	10 %	Moins de 40 m ³ sol	40 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	79 %
Résineux	25 %	Aux 2 ou 3 ans	17 %	100 % Résineuses	81 %	40 m ³ sol à 109 m ³ sol	36%	Conseiller forestier	6 %
Feuillu	8 %	Aux 4 ou 5 ans	13 %	Surtout Feuillues	4 %	110 m ³ sol et plus	24 %	À contrat	15 %
		Quelques fois	3 %	Surtout Résineuses	5 %				
		Une seule fois	27 %						
* 37 m ³ sol équivalent environ à une "van" de résineux								n=246	
Les proportions concernent seulement les propriétaires qui ont réalisé une coupe sélective									

2.3.2.3. Éclaircie précommerciale

Les travaux d'éclaircie précommerciale sont réalisés en forêt résineuse dans la moitié des cas et en forêt feuillue dans 30 % des cas (tableau 9). Les fréquences d'interventions sont très variées; une grande partie des propriétaires effectue les travaux soit à tous les ans ou soit une seule étape. Les travaux d'éclaircie précommerciale sont habituellement réalisés par les propriétaires eux-mêmes (79 %); les conseillers forestiers exécutent la balance. Les superficies éclaircies couvrent moins de 3 hectares dans la majorité des interventions (57 %) et entre 4 et 15 hectares dans 26 % des cas.

Tableau 9 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour l'éclaircie précommerciale

Éclaircie précommerciale							
Type de forêt où le bois est récolté		Fréquence des interventions		Superficie éclaircie par intervention		Réalisation des travaux	
Résineuse	53 %	Une seule fois	44 %	Moins de 3 ha	57 %	Propriétaire (seule ou avec aide familiale)	69 %
Feuillue	30 %	Quelques fois	13 %	4 à 15 ha	26 %	Conseiller forestier	31 %
Mixte	17 %	Aux 2 à 3 ans	10 %	16 ha et plus	17 %		
		Tous les ans	33 %				
Les proportions concernent seulement les propriétaires qui ont réalisé une éclaircie précommerciale						n=53	

2.3.2.4. Chemins forestiers

Près de la moitié des propriétaires qui ont réalisé des chemins l'ont fait sur une distance de 1 km ou moins et 14 % ont réalisé une distance de plus de 3 km (tableau 10). Au plan de la fréquence des interventions, autant de propriétaires effectuent leurs travaux en une seule étape qu'en plusieurs étapes. Pour ce qui est de la réalisation des travaux, 58 % des répondants exécutent les travaux eux-mêmes alors que les conseillers forestiers interviennent dans 26 % des cas.

Tableau 10 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour les chemins forestiers

Chemins forestiers					
Fréquence des interventions		Distance totale des chemins construits		Réalisation des travaux	
Une seule fois	47 %	1000 m et moins	52 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	58 %
Quelques fois	39 %	1001 m à 3000 m	34 %	Conseiller forestier	26 %
Tous les ans	14 %	Plus de 3000 m	14 %	À contrat	16 %
Les proportions concernent seulement les propriétaires qui ont réalisé un chemin					n=182

2.3.2.5. Drainage forestier

En ce qui concerne le drainage, le réseau construit s'étend sur une distance d'un km ou moins pour 58 % des propriétés et sur plus de 3 km pour 18 % des propriétés (tableau 11). Le tiers des propriétaires réalise ces travaux eux-mêmes tandis que les conseillers forestiers exécutent 43 % des interventions. Le drainage est effectué deux fois plus souvent en forêt naturelle que dans les plantations. La majorité des travaux sont exécutés en une seule étape, quoiqu'une part importante (30 %) des travaux de drainage soit aussi réalisée en quelques étapes.

Tableau 11 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour le drainage forestier

Drainage forestier							
Type de forêt où le drainage est effectué		Fréquence des interventions		Distance totale drainée		Réalisation des travaux	
Forêt naturelle	59 %	Une seule fois	68 %	1000 m et moins	58 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	35 %
Plantation	34 %	Quelques fois	30 %	1001 à 3000 m	24 %	Conseiller forestier	43 %
Forêt naturelle et plantation	7 %	Tous les ans	2 %	Plus de 3000 m	18 %	À contrat	22 %
Les proportions concernent seulement les propriétaires qui ont effectué du drainage							n=129

2.3.2.6. Plantation

Les plantations sont effectuées sur des friches dans près de la moitié des cas, mais aussi sur des coupes forestières (24 %) et des terres agricoles (17 %) (tableau 12). Le choix des essences plantées est, par ordre d'importance : épinettes, pins, feuillus et autres résineux. Quant au nombre total de plants mis en terre par un propriétaire, il varie entre 1000 et 9999 dans 32 % des cas, et entre 10000 et 49999 dans 42 % des cas. Près d'un propriétaire sur dix a planté moins de 1000 plants. À ce sujet, les plantations de feuillus comptent généralement un plus petit nombre de plants. Les travaux de plantation sont effectués par le propriétaire dans 60 % des interventions tandis que les conseillers forestiers effectuent les travaux dans 37 % des cas. Il est intéressant de noter que plusieurs propriétaires utilisent des sauvages pour leurs travaux de plantation; ces plants couvrent toutefois de petites superficies. Enfin, un peu plus de la moitié des propriétaires effectuent les travaux de plantation en quelques étapes et 37 % ont réalisé leurs travaux en une seule intervention.

Tableau 12: Habitudes d'interventions des propriétaires pour la plantation

Plantation									
Type de terrain où les plants sont mis en terre		Fréquence des interventions		Type d'essence planté		Nombre total de plants mis en terre		Réalisation des travaux	
Friche	46 %	Une seule fois	37 %	Épinettes	49 %	Moins de 1000 plants	11 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	60 %
Coupe	24 %	Quelques fois	55 %	Pins	32 %	1000 à 9999 plants	32 %	Conseiller forestier	37 %
Terre agricole	17 %	Tous les ans	8 %	Feuillus	13 %	10000 à 49999 plants	42 %	À contrat	3 %
Pacage	8 %			Autres résineux	6 %	Plus de 50000 plants	15 %		
En forêt	4 %								
Sablière	1 %								
Les proportions concernent les propriétaires qui ont effectué des plantations.								n=170	

2.3.2.7 Dégagement de plantation

Les travaux de dégagement des plantations sont exécutés de façon équivalente par les propriétaires et les conseillers forestiers (tableau 13). Les superficies dégagées lors des interventions comptent moins de 2 ha dans 31 % des cas et entre 2 et 15 ha dans 54 % des cas. Les fréquences d'intervention sont très variables; la moitié des propriétaires ont effectué un seul dégagement de plantation alors que 22 % l'effectuent à chaque année. Par ailleurs, les travaux de dégagement sont faits chimiquement dans 35 % des interventions.

Tableau 13 : Habitudes d'intervention des propriétaires pour le dégagement de plantation

Dégagement de plantation					
Fréquence des interventions		Superficie dégagée par intervention		Réalisation des travaux	
Une seule fois	51 %	Moins de 2 ha	31 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	47 %
Tous les ans	22 %	de 2 à 15 ha	54 %	Conseiller forestier	52 %
Quelque fois	17 %	16 ha et plus	15 %	À contrat	1 %
Aux 2 à 3 ans	7 %				
Aux 4 à 5 ans	3 %				
Les proportions concernent seulement les propriétaires qui ont effectué un entretien de plantation					
n=127					

2.3.2.8. Coupes totales

Les coupes totales sont réalisées de façon équivalente dans des forêts feuillues, mixtes et résineuses (tableau 14). La superficie totale coupée couvre moins de 5 ha dans 56 % des cas. Une part notable des propriétaires qui ont réalisé une coupe totale (28 %) a rasé entre 11 et 15 ha depuis la possession du boisé, mais aucune coupe recensée ne dépasse 15 ha. Les coupes sont habituellement réalisées en une seule étape, quoique certains producteurs agricoles déboisent graduellement à chaque année. Les travaux de coupe sont réalisés par le propriétaire dans les deux tiers des cas et ce sont les entrepreneurs qui effectuent la balance des travaux.

Tableau 14 : Habitudes d'interventions des propriétaires pour la coupe totale

Coupe totale							
Type de forêt où le bois est récolté		Superficie totale coupée		Fréquence des interventions		Réalisation des travaux	
Résineux	34 %	Moins de 5 ha	56 %	Une seule fois	79 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	68 %
Feuillu	34 %	5 à 10 ha	17 %	Quelque fois	11 %	Entrepreneur	32 %
Mixte	32 %	11 à 15 ha	28 %	Tous les ans	10 %		
Les proportions concernent les propriétaires qui ont réalisé une coupe totale.							n=52

2.3.2.9. Coupe de conversion pour la plantation

Les coupes de conversions pour la plantation ont lieu dans des forêts feuillues dans un peu plus de la moitié des cas (tableau 15); ce sont habituellement des peuplements feuillus à dominance intolérants. La totalité des travaux de conversion sont effectués en une seule étape et ils sont presque toujours réalisés par un conseiller forestier. Les superficies coupées s'étendent sur moins de 10 ha dans 40 % des cas et entre 10 et 30 ha dans 50 % des cas.

Tableau 15 : Habitudes d'intervention des propriétaires pour la coupe de conversion pour la plantation

Coupe de conversion (pour la plantation)							
Type de forêt où le bois est récolté		Fréquence des interventions		Superficie coupée par intervention		Réalisation des travaux	
Feuillue	54 %	Une fois	100 %	Moins de 10 ha	40 %	Conseiller forestier	96 %
Mixte	38 %			10 à 30 ha	50 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	4 %
Résineuse	8 %			31 ha et plus	10 %		
Les proportions concernent les propriétaires qui ont réalisé une coupe de conversion pour la plantation							n= 22

2.3.2.10. Élagage

L'élagage est toujours réalisé par le propriétaire et les travaux sont habituellement effectués en quelques étapes (tableau 16). La plupart des interventions sont faites dans des plantations résineuses. Les quelques propriétaires qui élaguent des feuillus le font en vue de produire du bois de déroulage.

Tableau 16 : Habitudes d'intervention des propriétaires pour l'élagage

Élagage	
Fréquence des interventions	Réalisation des travaux
Une seule fois 23 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale) 100 %
Quelque fois 69 %	
Tous les ans 8 %	
Les proportions concernent les propriétaires qui effectuent de l'élagage n=35	

2.3.3. Habitudes de récolte de bois

2.3.3.1. Habitudes de récolte par type de production

Le propriétaire (seul ou avec de l'aide familiale) est le principal intervenant qui effectue les travaux de récolte pour le bois de chauffage, de pâte et de sciage. Le bois de chauffage est récolté presque toujours par le propriétaire alors que les conseillers forestiers et les travailleurs à contrat se partagent 14 % des travaux de récolte pour la pâte et le sciage (tableau 17).

Près des deux tiers des propriétaires qui produisent du bois de pâte récoltent environ une "van" par intervention et 10 % récoltent plus de trois "vans" (tableau 17). Les trois quarts des propriétaires effectuent les travaux de récolte de façon cyclique ; 56 % produisent du bois à pâte annuellement alors que 16 % espacent leur production jusqu'à intervalle de 5 ans. Près du quart des répondants ont récolté du bois à pâte une seule fois depuis l'acquisition du boisé.

En ce qui concerne les propriétaires qui destinent leur production au sciage, 62 % d'entre eux récoltent moins de 8000 p.m.p. par intervention et 12 % récoltent plus de 19000 p.m.p (tableau 17). Comme pour le bois à pâte, la récolte est souvent effectuée de façon cyclique. Cependant, la production de bois à pâte est réalisée sur une base annuelle deux fois plus souvent que pour le bois de sciage.

Le bois de chauffage est récolté sur une base annuelle par la presque totalité des répondants concernés (tableau 17). La moitié des propriétaires qui récoltent du bois de chauffage produit entre 25 et 100 cordes (de 16 po) par intervention et 41 % des propriétaires produisent moins de 25 cordes (de 16 po).

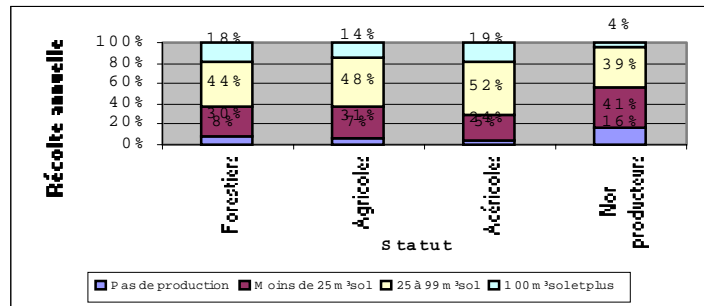
Tableau 17 : Habitudes de récolte ligneuse par type de production

Produit	Fréquence de récolte		Quantité récoltée par intervention		Réalisation des travaux	
Bois de chauffage n= 343	À tous les ans	98 %	Moins de 17 m ³ sol	41 %	Propriétaire seul (ou avec aide familiale)	97 %
	Quelques fois	2 %	17 à 65 m ³ sol	49 %	À contrat	3 %
Sciage n= 172	À tous les ans	27 %	Moins de 40 m ³ sol	62 %	Propriétaire seul (ou avec aide familiale)	86 %
	Aux 2-3 ans	19 %	40 à 100 m ³ sol	26 %	Conseiller forestier	3 %
	Aux 4-5 ans	21 %	Plus de 100 m ³ sol	12 %	À contrat	11 %
	Quelques fois	4 %				
	Une seule fois	29 %				
Pâte n= 122	À tous les ans	56 %	Moins de 40 m ³ sol	69 %	Propriétaire seul (ou avec aide familiale)	86 %
	Aux 2-3 ans	12 %	40 à 100 m ³ sol	18 %	Conseiller forestier	6 %
	Aux 4-5 ans	4 %	Plus de 100 m ³ sol	13 %	À contrat	8 %
	Quelques fois	5 %				
	Une seule fois	23 %				
Les proportions de chacun des produits concernent les propriétaires récoltent qui ce produit.						
<u>Quelques facteurs de conversion:</u>						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 cordes de bois de chauffage de 16 po équivalent environ à 17 m³sol ▪ 1 van de résineux (16 cordes de 4 pi) équivaut environ à 37 m³sol ▪ 1000 p.m.p. de feuillu équivalent environ à 5,2 m³sol. 						

2.3.4. Habitudes de récolte par volume de production⁷

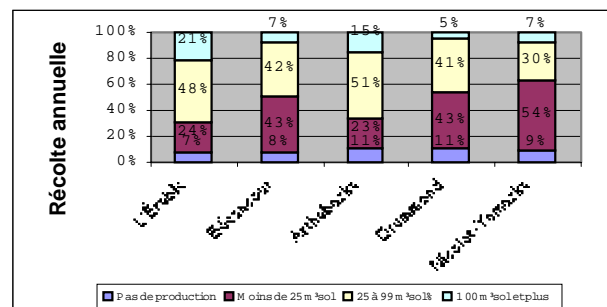
Est-ce que les volumes de bois récoltés varient selon les statuts de producteurs ? En effet, les producteurs forestiers, agricoles et acéricoles récoltent des quantités plus importantes de bois annuellement que les propriétaires qui ne sont pas statués producteurs (figure 9). Les producteurs forestiers et agricoles récoltent des volumes similaires de bois tandis que les producteurs acéricoles produisent des volumes légèrement plus importants que ces derniers.

Figure 9 : Habitudes de récolte selon le statut de producteur



Ensuite, est-ce que les habitudes de récolte sont différentes à l'intérieur des cinq MRC du territoire ? Les propriétaires dont les forêts sont situées dans la MRC de l'Érable récoltent les plus grande quantité de bois annuellement, suivi de près par la MRC d'Arthabaska (figure 10). Les propriétaires des MRC de Bécancour et de Drummond récoltent des volumes de bois similaires. Le plus bas taux de production ligneuse se retrouve dans la MRC de Nicolet-Yamaska. De plus, il est intéressant de noter que l'âge des propriétaires et la durée de possession des boisés n'ont pas d'impact significatif sur le volume de bois récolté annuellement.

Figure 10 : Habitudes de récolte par MRC



⁷ Mise en garde pour les volumes de bois produits annuellement: Ces quantités sont des estimations réalisées à partir de l'indice de fréquence d'intervention et le volume récolté par intervention lors des travaux de nettoyage et de coupe sélective. Bien sûr, ces volumes sont des projections car tous les propriétaires ne récoltent pas à chaque année et il y a du bois récolté par d'autres modes de récolte. Cette estimation est toutefois utile pour établir une base comparative.

2.3.5. Autres productions forestières

Les données qui concernent les autres productions forestières ne peuvent être synthétisées, car elles ne concernent qu'un ou quelques propriétaires. C'est le cas notamment pour le bois de déroulage, les copeaux et les panneaux. Par ailleurs, seulement 2 % des propriétaires ont mentionné qu'ils projettent de destiner une partie de leur production ligneuse au déroulage dans un avenir rapproché.

Le ginseng est la seule production qui a trait aux ressources non ligneuses. Encore ici, cette production est réalisée par seulement quelques propriétaires. L'exploitation de cette ressource semble toutefois en croissance car 5 % des propriétaires rencontrés ont mentionné qu'ils projettent de produire du ginseng dans un avenir rapproché.

La récolte de cèdre pour la production de piquets est effectuée par 8% des propriétaires; ce sont généralement les producteurs agricoles qui confectionnent ces piquets.

2.3.6. Exploitation acéricole

2.3.6.1. Habitudes d'exploitation acéricole

En ce qui concerne les producteurs acéricoles, 95 % d'entre eux exploitent la sève sur une base annuelle (tableau 18). Dans 88 % des cas, l'exploitation se fait par le propriétaire, seul ou avec l'aide de ses proches. Le rendement moyen de l'ensemble des producteurs acéricoles rencontrés est de 2,5 livres de sirop à l'entaille, quoique le rendement de chaque producteur varie significativement (entre 1,4 et 4,2 livres). Près de 7 propriétaires de boisés sur dix exploitent une érablière dans les MRC d'Arthabaska ou de L'Érable.

Tableau 18 : Habitudes d'exploitation des producteurs acéricoles

Exploitation acéricole							
Fréquence d'exploitation		Nombre d'entailles		Volume produit (en gallons)		Réalisation de l'exploitation	
Tous les ans	95 %	Moins de 1000	38 %	Moins de 190 g.	54 %	Propriétaire (seul ou avec aide familiale)	88 %
Quelques fois	5 %	1000 à 4999	42 %	191 à 950 g.	28 %	Employés (principalement)	11 %
		5000 et plus	20 %	Plus de 951 g.	18 %		
Les proportions concernent seulement les propriétaires acéricoles							n=127

2.3.6.2. Aménagement de l'érablière

Quels sont les types d'aménagement préconisés par les producteurs acéricoles? La majorité des propriétaires rencontrés disent conservent des espèces compagnes (67 %) lors des éclaircies, 17 % préservent uniquement des érables à sucres et/ou des érables rouges, 12 % ne coupent habituellement pas les arbres sains et 4 % ne font aucun aménagement particulier.

2.3.7. Équipement utilisé

Quels sont les équipements utilisés par les propriétaires pour travailler en forêt ? La presque totalité des propriétaires possède une scie mécanique et les deux tiers utilisent une remorque (tableau 19). Il y a deux fois plus de propriétaires qui se servent d'un tracteur que d'un véhicule tout terrain. Près d'un propriétaire sur dix a recours à une clam. Le cheval est utilisé pour les travaux en forêt par 7 % des répondants, tandis que la machinerie lourde est employée par une partie infime des propriétaires (1%).

Tableau 19 : Équipements utilisés par les propriétaires

Équipement	Proportion des propriétaires
Scie mécanique	97%
Tracteur	69%
Remorque	67%
Véhicule tout terrain	37%
Débrousaieuse	26%
Treuil	16%
Clam	11%
Cheval	7%
Motoneige	4%
Excavatrice/ bulldozer niveleuse/ pelle mécanique	4%
Chenille	3%
Débardeur, Porteur, Camion 4x4, Traîneau, Transporteur, Déchiqueteuse, Abatteuse	1 % et moins pour chacun des items
Quels équipements utilisez-vous pour travailler en forêt ?	n=392

2.3.8. Projets d'interventions forestières

Quels sont les projets des propriétaires en regard des interventions qu'ils planifient d'effectuer? Lors des entrevues, plusieurs propriétaires ont fait remarquer les multiples variables qui peuvent affecter leurs activités forestières (santé, temps, argent et main d'œuvre). Pour ce, il ne leur est pas toujours facile de préciser leurs projets. Malgré ces aléas, les propriétaires rencontrés ont mentionné les interventions qu'ils prévoyaient réaliser au moment du sondage.

Tableau 20 : Projets d'intervention forestière

Interventions forestières	Proportion des propriétaires
Travaux de récolte (nettoyage et coupe sélective)	66%
Débuter ou augmenter l'exploitation acéricole	20%
Drainage	14%
Plantation	14%
Chemins	10%
Seulement nettoyage	6%
Exploitation non ligneuse	6%
Défrichage agricole	5%
Développement récréo-touristique / éducation	5%
Coupe à blanc dans le but de planter	4%
Aucune intervention par manque d'intérêt	4%
Aménagement faunique	3%
Creuser un lac	3%
Minimum d'intervention dans une optique de conservation	2%
Ne sait pas	2%
Autres (moins de 1 % des réponses)	3%
Question : Quels sont vos projets forestiers pour les prochaines années ?	n=398

Les deux tiers des propriétaires comptent réaliser des travaux de récolte par le nettoyage et la coupe sélective de leurs boisés (tableau 20). Parmi ces propriétaires, le quart a mentionné leur intention d'intensifier les travaux de récolte lors de leur retraite. Les autres interventions forestières prévues par les répondants concernent le drainage

(14 %), la plantation (14 %), les chemins forestiers (10 %) et la coupe totale dans le but de planter (4 %). Pour ce qui est de la plantation, une part importante des propriétaires qui prévoient mettre des plants en terre (38 %) compte planter des essences feuillues.

En ce qui a trait à l'exploitation acéricole, un propriétaire sur cinq projette de débiter ce type d'activité ou d'augmenter son nombre d'entailles. Au niveau du développement récréo-touristique, 5 % des propriétaires rencontrés ont des projets en ce sens. Ces projets concernent la réalisation de sentiers pédestres, la construction d'une tour d'observation, l'éducation forestière, l'équitation et le ski de fond. L'aménagement faunique fut spontanément invoqué par 3% des répondants.

Le défrichage agricole est planifié par 5 % des répondants, donc 12 % des producteurs agricoles. Quant aux propriétaires qui ne prévoient aucune intervention forestière, ils représentent 4 % des répondants.

2.4. REVENUS FORESTIERS ET MISE EN MARCHÉ

- Les revenus forestiers composent une partie minime du revenu familial pour près de la moitié des répondants qui retirent un revenu forestier.
- Le bois de chauffage est le seul produit dont la quantité consommée personnellement est supérieure à celle vendue. La presque totalité des produits de l'érable et la totalité du bois à pâte est mis sur le marché. Le tiers de la production de bois de sciage est consommé par le propriétaire.
- Les principales raisons pour lesquelles les propriétaires ne mettent pas de bois en marché sont le seul besoin de consommation personnelle des ressources forestières, le manque de temps et l'immaturité du boisé.

2.4.1. Revenus forestiers

Parmi les 400 propriétaires rencontrés, 56 % tirent des revenus des ressources de leur forêt. Parmi ces propriétaires, les revenus forestiers représentent une partie minime des revenus familiaux dans près de la moitié des cas (figure 11).

La grande majorité des producteurs acéricoles (81%) tirent un revenu de leur exploitation. Les deux tiers des producteurs forestiers et 60% des producteurs agricoles perçoivent un revenu forestier, alors que c'est le cas du tiers des propriétaires non statués producteurs.

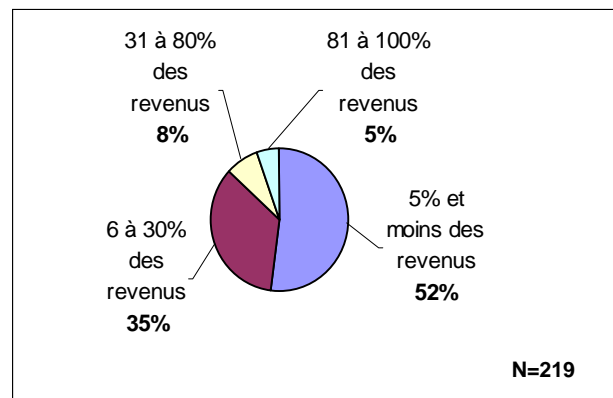
Près de 3 % de l'ensemble des propriétaires du territoire de l'AFBF vivent du produit de leurs forêts. Ceux-ci sont producteurs acéricoles et /ou forestiers, et leurs boisés se situent principalement dans les MRC de l'Érable et d'Arthabaska. Enfin, 2 % des propriétaires rencontrés ont mentionné qu'ils projettent de vivre des ressources forestières de leurs forêts dans un avenir rapproché.

2.4.2. Produits mis en marché

Est-ce que beaucoup de propriétaires mettent en marché leurs récoltes et quels sont principaux produits vendus ?

D'abord, le tiers des répondants destinent du bois pour la pâte et ceux-ci mettent en marché la totalité de leur production (figure 12). En ce qui concerne le bois de sciage,

Figure 11 : Généralement, quelle est la part des revenus forestiers dans votre revenu familial ?



*Les proportions concernent les propriétaires qui retirent un revenu forestier

près de la moitié des propriétaires récoltent ce produit et parmi ceux-ci, près de la moitié vend une partie de sa production. Le bois de chauffage est récolté par 88 % des propriétaires; une partie de la production est vendue dans 17 % des cas. Enfin, le tiers des propriétaires récolte de la sève et 82 % d'entre eux vendent une partie de leur production.

Quelles sont les quantités de bois consommées et vendues par les propriétaires ? Le bois de chauffage demeure le seul produit dont la quantité consommée personnellement (76 % de la production) est supérieure à la quantité mise sur le marché (figure 13). La totalité de la production de bois à pâte est vendue comparativement aux deux tiers pour la production de sciage. La presque totalité des produits de l'érablé (96 % de la production) est mise sur le marché.

Figure 12 : Propriétaires qui récoltent et qui vendent leur production forestière

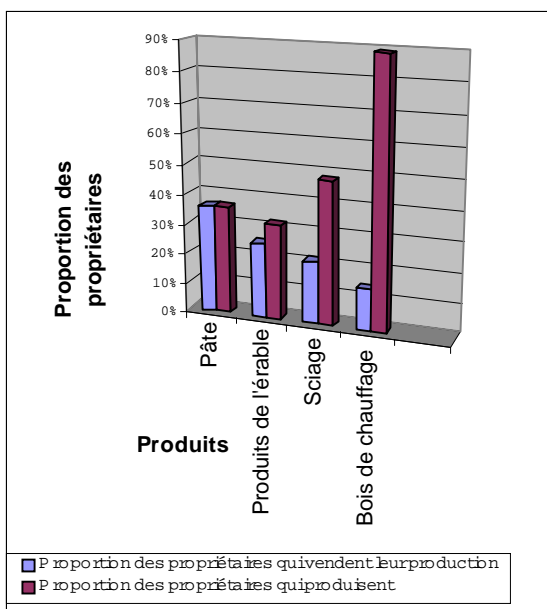
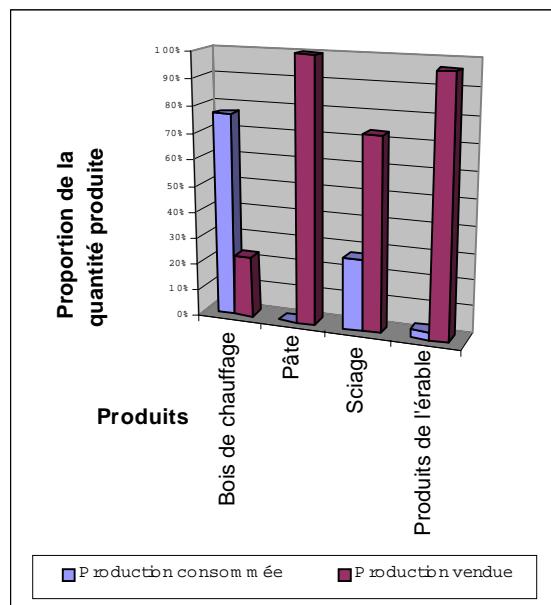


Figure 13 : Productions forestières consommées et vendues



2.4.3. Problématiques de mise en marché du bois

Les propriétaires qui mettent en marché leur production de bois ont soulevé plusieurs problématiques liées à la vente de leurs produits. Leurs commentaires concernent le transport du bois, l'écoulement et la valeur marchande des essences ainsi que l'attribution des contingents. Les proportions qui suivent sont basées sur le nombre de propriétaires qui ont invoqué un élément d'insatisfaction en regard de la mise en marché de leurs productions.

Les principaux commentaires touchant le transport du bois ont trait au choix des transporteurs, aux délais et aux petits chargements. Plusieurs répondants (13 %) veulent plus de souplesse dans le choix des transporteurs, souvent à cause d'une mauvaise expérience avec l'un d'eux (mesurage et délais). Selon ceux-ci, il est difficile de changer de transporteur. Les propriétaires ont aussi critiqué les délais pour le transport du bois via les Syndicats (8 %). Certains mentionnent des mois d'attente pour le transport du bois et quelques-uns ont même perdu leur bois parce que le transporteur n'est pas venu. Le favoritisme pour les "gros" producteurs dans les priorités de transport est aussi un élément de mécontentement (7 %). D'autres ont indiqué qu'il est difficile de mettre en marché des quantités de bois en deçà d'un chargement complet, ce qui les limite dans la mise en marché de leur production (14 %). Les coûts du transport sont aussi considérés trop élevés par certains propriétaires par rapport à ce que le bois leur rapporte (2 %).

L'écoulement et la valeur marchande du sapin et de l'épinette est satisfaisant pour la majorité des propriétaires. Cependant, plusieurs déplorent qu'il n'y ait pas assez de marchés pour écouler le tremble, la pruche et le pin gris, et qu'il faut ainsi développer le marché pour ces essences (18 %). La faible valeur marchande du bois franc est également déplorée par certains (3 %).

En ce qui concerne l'attribution des contingents pour le bois de pâte, plusieurs ont déploré la main mise des "gros" producteurs sur les quotas ; ces derniers saturent le marché, ce qui limite les contingents pour les petits producteurs (14 %). Certains ont aussi mentionné la difficulté de rencontrer les échéanciers des visas à cause de l'imprévisibilité de leurs autres charges de travail (3 %).

Un élément important des commentaires est la nouvelle demande pour les billots de 8 pieds. La critique se situe au niveau de l'équipement nécessaire pour ce type de production, car plusieurs ne possèdent pas de chargeuse. Pour ce, ils désirent que les contingents pour le 4 pieds ne diminuent pas (23 %). Plusieurs propriétaires déplorent aussi le gaspillage de bois lorsqu'il est traité en 8 pieds, car ils ne peuvent mettre en marché les excédents. Cependant, les propriétaires qui possèdent la machinerie nécessaire sont satisfaits de la demande en 8 pieds car ils en retirent un plus gros revenu.

2.4.4. Propriétaires qui ne retirent pas de revenus forestiers

Pourquoi une grande partie des propriétaires (44%) ne retire pas de revenus de l'exploitation des ressources de leurs forêts ?

La consommation personnelle des ressources forestières (21%), le manque de temps (20%) et l'immaturité de la forêt (19%) sont les principales raisons qui expliquent pourquoi plusieurs propriétaires ne commercialisent pas leurs ressources forestières (tableau 21). La conservation du boisé est mentionnée par 8 % des propriétaires et le non potentiel commercial du boisé est invoqué par 10%. Quelques 2 % sont limités par l'accès au boisé ou l'équipement. Enfin, la non-rentabilité de l'exploitation forestière est mentionnée par seulement 3 % des répondants qui ne retirent pas de revenus forestiers.

Tableau 21 : Raisons pour lesquelles les propriétaires ne mettent pas de bois en marché

Raisons de non commercialisation * Plusieurs réponses acceptées	Proportion des propriétaires ne retirant pas de revenus
Seulement pour la consommation personnelle	21%
Pas le temps	20%
La forêt (ou plantation) n'est pas mature	19%
Ce n'est pas le but du propriétaire	13%
Ne veut pas couper d'arbres sains (conservation)	8%
Faible qualité du boisé	6%
A déjà exploité le bois	4%
L'exploitation n'est pas rentable	3%
Nouveau propriétaire	2%
Est trop vieux	2%
Ne possède pas d'accès pour sortir le bois	1%
N'est pas équipé	1%
Autre (moins de 1% des réponses)	3%
Pourquoi ne retirez-vous pas de revenu forestier ?	n= 172

2.5. PROTECTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES

- Les préoccupations des propriétaires en regard de la protection des ressources forestières concernent d'une part les coupes à blanc abusives, et d'autre part l'importance de l'aménagement continu des forêts.
- Au niveau de la réglementation visant les coupes à blanc, 58 % des répondants croient que celle-ci devrait être plus stricte.
- Les avis sur l'utilisation des phytocides sont très partagés.
- Le tiers des producteurs agricoles ont déjà déboisé une partie de leur forêt (sur une superficie moyenne d'un hectare).
- L'orme et l'ail des bois sont les principales espèces en voie de disparition ou rares identifiées par les propriétaires.
- La majorité (69 %) des propriétaires se disent prêts à adapter leurs travaux de récolte pour protéger une plante rare.
- L'aménagement faunique intéresse, à différents degrés, 42% des propriétaires.

2.5.1. Préoccupations liées à la protection

Quels sont les préoccupations des propriétaires en regard de la protection des ressources forestières de la région ? Les coupes à blanc abusives sont une préoccupation pour près de la moitié des répondants (tableau 22). Ceux-ci invoquent le gaspillage de bois qui résulte de ces coupes, l'impact sur la faune et les effets des grands vents sur les peuplements résiduels. Les principaux intervenants visés sont les contracteurs qui exploitent la matière ligneuse sans souci pour la pérennité de cette ressource. La coupe sélective est constamment avancée comme le meilleur mode de récolte. Les nombreuses conversions de "belles" forêts ou de jeunes plantations pour l'exploitation agricole, dont la canneberge, sont aussi visées par la critique.

La moitié des répondants invoque l'entretien et l'aménagement continu des forêts comme moyen pour les

Tableau 22 : Préoccupations des propriétaires envers la protection.

Préoccupations des propriétaires *Plus d'une réponse acceptée	Proportion des propriétaires
Pas de coupes à blanc	45%
Aménager / Entretenir	35%
Ne pas utiliser de grosse machinerie	13%
Reboiser	10%
Protéger la régénération lors de la coupe	10%
Sensibiliser / Éduquer la population	8%
Prévention du feu	7%
Laisser la forêt à l'état naturel	7%
Rentabiliser la forêt avec des coupes	7%
Trop de défrichage agricole	6%
Drainer adéquatement	5%
Conservier une diversité d'essences	5%
Souci des habitats pour la faune	4%
Ne pas couper à blanc pour replanter	4%
Prévenir les maladies	3%
Mauvais comportement des utilisateurs récréatifs	3%
Ne pas gaspiller le bois lors des coupes	3%
Protéger les érablières	2%
Il n'y a pas aucun problème, pas besoin de protection	2%
Ne pas trop éclaircir lors des coupes	2%
Conservier des coupe-vents	1%
Protéger les cours d'eau	1%
Ne pas utiliser de produits chimiques	1%
Autres (moins de 1% des répondants)	3%
Question: Comment peut-on selon vous protéger les forêts de la région?	n=386

protéger. Le reboisement et le drainage sont les deux interventions sylvicoles qui furent mentionnées distinctement comme un bénéfice pour les forêts de la région. En ce qui concerne le reboisement, les répondants ont précisé leurs propos en mentionnant la pertinence de reboiser les coupes forestières et les terres agricoles abandonnées, ainsi que l'importance des plantations feuillues. À ce sujet, certains propriétaires ont mentionné qu'il est parfois difficile d'obtenir la permission du MAPAQ pour reboiser des parcelles agricoles, ce qui les empêche de poursuivre leurs projets de reboisement. D'autres personnes ont toutefois mentionné l'importance de respecter la vocation des espaces agricoles en ne reboisant pas les terre défrichées. Aussi, la coupe totale de forêts dans le but de replanter est une pratique critiquée par certains ; ces derniers préfèrent que la forêt naturelle soit "travaillée".

Près d'un propriétaire sur quatre invoque ensuite l'ajustement des méthodes de travail pour favoriser la protection des ressources forestières. L'utilisation de petite machinerie, le souci pour la régénération lors des travaux de récolte, des éclaircies pas trop prononcées et le non-gaspillage du bois coupé sont les principaux éléments considérés.

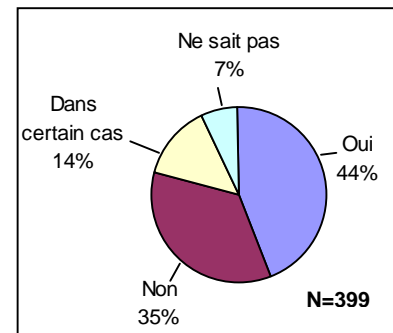
La sensibilisation et l'éducation de la population pour améliorer la situation des forêts dans la région sont avancées par 8 % des répondants. Les principaux groupes visés par les répondants sont les jeunes, les propriétaires de forêts et les entrepreneurs forestiers. Au niveau préventif, le feu (7 %) et les maladies (3 %) sont les principales préoccupations des propriétaires. Au plan de la composition forestière, la conservation d'une diversité d'essences est soulevée par 5 % des répondants. En ce qui concerne la faune, 4 % des répondants disent se soucier des habitats fauniques.

Il est intéressant de constater qu'il y a autant de répondants qui mettent l'accent sur l'exploitation que sur la conservation comme perspective de protection (7 % dans les deux cas). Le premier groupe considère qu'il faut laisser la forêt à l'état naturel sans intervention humaine importante, tandis que le deuxième privilégie la rentabilisation des forêts par l'exploitation. Enfin, 2% des répondants indiquent que les forêts de la région ne requièrent pas de protection car il n'y a pas de problèmes à ce niveau selon eux.

2.5.2. Réglementation sur les coupes à blanc

Une grande partie des propriétaires (58 %) croit que la réglementation visant les coupes à blanc devrait être plus stricte (figure 14). Les commentaires concernent la forme des règlements et le cadre de leur application. Du côté des composantes du règlement, on mentionne l'obligation de reboiser (avec un suivi), la limitation des impacts sur les forêts voisines et l'augmentation des amendes. Du côté de l'application des règlements, on souligne une plus grande présence et rapidité d'intervention sur le terrain, une formation adéquate des inspecteurs et une surveillance plus accrue des entrepreneurs forestiers (les "gros"). Une plus grande implication de la population, par processus de délation, fut aussi avancé.

Figure 14 : Est-ce que la limitation des coupes à blanc devrait être renforcée dans la réglementation municipale?



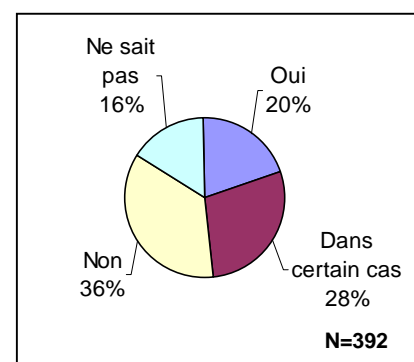
Les propriétaires qui sont satisfaits de la réglementation actuelle (35 %) mentionnent qu'il n'y a pas d'abus au niveau des coupes à blanc dans la région. Ceux-ci soulèvent des aspects économiques et considérations foncières pour limiter la réglementation en forêt privée; pas de restriction dans la conversion de forêts en terre agricole pour rentabiliser les activités agricoles, pas de pertes d'emploi pour les travailleurs qui en vivent, ne pas brimer les petits producteurs pour les erreurs des plus gros, et le respect de la propriété privée. Quelques propriétaires estiment aussi qu'il vaut mieux passer par l'éducation et l'information que par des règlements restrictifs.

Pour ce qui est de l'institution chargée d'appliquer le règlement, la plupart des gens n'ont pas critiqué le rôle des MRC. Certains ont toutefois proposé de léguer les tâches de surveillance et d'intervention à un organisme indépendant pour éviter les conflits d'intérêt.

2.5.3. L'utilisation de phytocides

Les propriétaires qui sont complètement d'accord avec l'utilisation de phytocides en forêt (20 %) donnent pour raison l'efficacité de ces produits pour avoir de belles plantations ainsi que la rentabilité en temps et en investissement de ce traitement (figure 15). Ceux qui nuancent leur accord (28 %) proposent un contrôle rigoureux, l'utilisation de ces produits en dernier recours et l'actualisation de produits moins dommageables. Les propriétaires qui sont totalement en désaccord avec l'utilisation de phytocides (36 %) mentionnent le fait que ces produits soient dangereux pour la faune, la flore et les cours d'eau. Ils privilégient

Figure 15 : Est-ce que vous croyez que l'on devrait utiliser des phytocides en forêt?

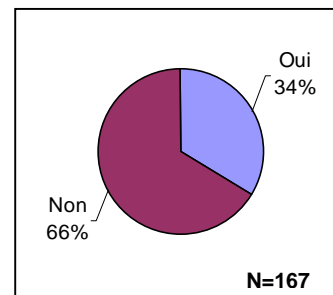


le débroussaillage manuel et certains insistent sur les possibilités d'emplois qu'offre cette méthode. Le pourcentage élevé des gens qui n'ont pas d'opinion (16 %) tient au fait qu'ils ne connaissent pas ces produits et leurs effets.

2.5.4. Conversions agricoles des superficies forestières

Les producteurs agricoles qui ont déjà défriché une partie de leur forêt (34 %) convertissent en moyenne un hectare (figure 16). Quelques producteurs agricoles ont défriché, ou vont le faire graduellement, une superficie plus importante. Les raisons pour lesquelles les agriculteurs convertissent des parcelles forestières en terre agricole sont l'augmentation des superficies d'exploitation agricole ou l'équarrissement des terres. Les producteurs agricoles ont mentionné que les forêts converties sont généralement de la "cochonnerie" (peupliers et bouleaux) et que la terre faite est plus rentable que ces superficies forestières de faible valeur.

Figure 16 : Est-ce que vous avez déjà converti une partie de vos forêts en terres agricoles ?



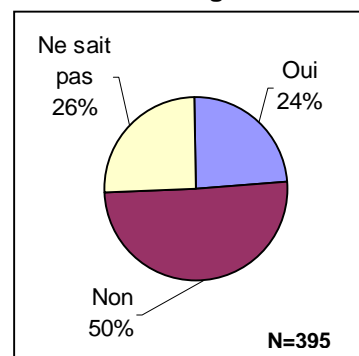
*Les proportions concernent les producteurs agricoles

2.5.5. Espèces en voie de disparition ou rares

Le quart des propriétaires disent posséder une espèce en voie de disparition ou rare sur sa propriété (figure 17 %). Parmi les espèces nommées, l'orme et l'ail des bois se démarquent distinctement en tête de liste. Néanmoins, près de la moitié des espèces énumérées par les propriétaires ne sont pas considérées "officiellement" en voie de disparition ou rares dans la région.

Le quart des répondants dit ne pas connaître les espèces qui sont en voie de disparition ou rares. Par le fait même, plusieurs propriétaires ont rappelé l'importance de connaître les espèces concernées pour pouvoir les protéger.

Figure 17 : Est-ce qu'il y a des espèces rares ou en voie de disparition dans votre forêt, qu'elles soient animales ou végétales?



Dans l'éventualité où un propriétaire aurait connaissance de la présence d'une plante rare dans son boisé, 69 % répondent qu'ils adapteraient leurs habitudes de récolte pour ne pas lui nuire (figure 18). Les raisons invoquées pour expliquer ce choix sont : l'intérêt pour conserver la diversité de son boisé, le souci pour des générations futures, ou bien par défaut parce qu'ils ne font pas de coupes. Parmi les propriétaires qui sont enclin à adapter leurs coupes, 12 % disent déjà appliquer des restrictions de coupes pour protéger une espèce rare.

Les répondants qui sont plus ou moins en faveur de protéger une espèce rare (22 %) disent que cela dépend du changement de méthode de travail impliqué et de la plante dont il est question.

Les propriétaires qui ne désirent aucunement changer leurs pratiques (9 %) insistent sur le fait de la rentabilité des coupes, de leur projet de défrichage, ou du peu d'intérêt que représente la conservation pour eux.

2.5.6. Aménagement faunique

Près de trois propriétaires sur dix sont très intéressés à faire de l'aménagement pour la faune dans leurs boisés (figure 19). Parmi ceux-ci, le tiers mentionne le fait qu'ils aient déjà réalisé certains aménagement ou orienté leurs pratiques pour la faune. L'intérêt des propriétaires pour l'aménagement faunique concerne autant l'observation que la chasse.

Les répondants qui sont plus ou moins intéressés par l'aménagement faunique (14 %) limitent leurs intérêts à certaines espèces ou à certains types d'interventions. L'investissement demandé en temps et en argent est aussi un facteur de réticence.

Les propriétaires qui ne sont pas intéressés du tout par l'aménagement faunique (57 %) ont différentes raisons. La principale raison invoquée est qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir auprès de la faune, car les animaux se débrouillent bien eux-mêmes. Les autres motifs sont que certains animaux nuisent aux activités de production (soit agricole, acéricole ou ligneuse), que certaines populations sont en nombre trop élevé (surtout le chevreuil), que ce sont les braconniers qui vont profiter de l'aménagement, ou bien que le propriétaire n'ait pas d'intérêt pour la chasse.

Figure 18 : Si un expert vous disait qu'il y a une plante rare ou menacée dans votre forêt, est-ce que vous seriez prêt à limiter vos coupes ou à ne pas en faire dans ces endroits ?

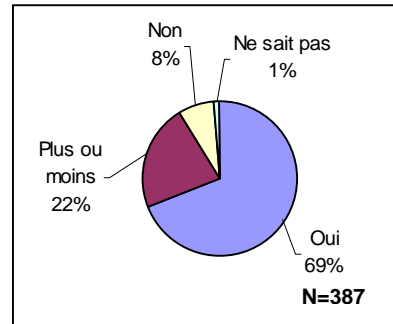
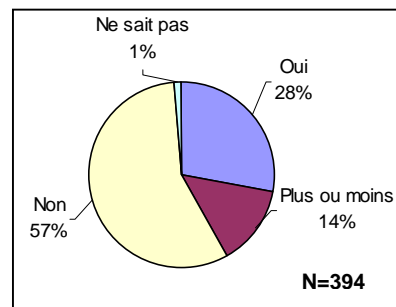


Figure 19 : Est-ce que vous êtes intéressé à faire de l'aménagement dans votre forêt pour la faune ?



De façon générale, les producteurs forestiers et les propriétaires non statués producteurs sont deux fois plus intéressés par l'aménagement faunique que les producteurs agricoles et acéricoles.

2.5.7. Pratiques forestières

Est-ce que les propriétaires utilisent des chemins de débardages lorsqu'ils récoltent du bois ? Près d'un propriétaire sur cinq dit ne pas utiliser de tels chemins. Ces propriétaires circulent alors dans leur forêt en véhicule tout terrain et parfois en tracteur.

Est-ce que les propriétaires conservent une bande riveraine lors de leurs travaux de récolte ? La grande majorité (93%) des propriétaires ont répondu dans ce sens. Cependant, la conservation des bandes riveraines n'est pas toujours intentionnelle; il arrive souvent que l'endroit ne soit pas accessible ou qu'il n'y a pas de potentiel ligneux.

Est-ce que les propriétaires récoltent les essences non commerciales lorsqu'ils entretiennent leurs boisés? Près des deux tiers des propriétaires effectuent ce type de récolte, de façon plus ou moins soutenue. Le bois ainsi récolté sert habituellement de bois de chauffage.

2.5.8. Définition d'une forêt "en santé"

Les propriétaires ont défini spontanément ce que représente une "forêt en santé" à leurs yeux.

Les éléments de définitions invoqués en plus grand nombre concernent surtout l'intervention sylvicole et la composition forestière (tableau 23).

Près de la moitié des répondants ont invoqué l'entretien ou l'aménagement des superficies forestières comme indicateur de santé. Les propriétaires qui ont précisé des types d'interventions sylvicoles dans leur définition ont mentionné (en ordre d'importance) la coupe sélective, le drainage, les chemins et l'élagage. Une minorité de propriétaires se réfèrent aux plantations pour illustrer leur définition d'une forêt en santé.

Tableau 23 : Éléments de définition d'une forêt « en santé »

Éléments de définition	Proportion des propriétaires
Forêt entretenue / aménagée	47%
Présence d'une diversité d'essences	30%
Forêt éclaircie	26%
Drainage adéquat	25%
Tiges de qualité (beau feuillage, tronc droit...)	19%
Présence de régénération	18%
Forêt "propre" (sol dégagé)	18%
Forêt accessible	12%
Absence de maladies	10%
Arbres de différents âges	10%
Forêt productive / rentable	7%
Présence faunique	7%
Forêt élaguée	5%
Présence de "gros" arbre	5%
Forêt naturelle, sans intervention humaine majeure	5%
Plantation	5%
Prédominance du bois franc	3%
Essences adaptées au sol	3%
Présence d'un sous-bois diversifié	2%
Pas de perte de terrain (pas de trouées)	2%
Présence d'essences compagnes dans l'érablière	2%
Esthétique du paysage	1%
Autres (moins de 1% des réponses)	3%
Question: Qu'est-ce qu'une forêt en santé pour vous?	n=387

En ce qui concerne la composition forestière, certains éléments de définition se rejoignent alors que d'autres s'opposent. La présence d'une diversité d'essences et de tiges de qualité, comme la présence de la faune sont des éléments qui ne reçoivent pas d'opposition. Au niveau des divergences, deux fois plus de répondants indiquent qu'une forêt en santé est préférablement inéquienne comparativement à ceux qui privilégient une forêt équienne. La rentabilité productive d'une forêt, comparativement à l'absence d'intervention humaine majeure, est avancée par un peu plus de propriétaires. Enfin, autant de répondants mentionnent la présence de régénération qu'un sous-bois dégagé ("propre"). Ces deux éléments ne sont pas en contradiction directe, mais le premier démontre un souci pour la pérennité de la forêt alors que le second met la priorité sur l'esthétique et l'utilitaire.

2.6. Utilisations récréatives des espaces forestiers

- La majorité des propriétaires (75 %) ne sont pas intéressés à louer leurs boisés pour la chasse.
- La plupart des propriétaires (87 %) pratiquent des activités récréatives dans leurs forêts

2.6.1. Activités récréatives

Est-ce que les propriétaires utilisent leurs forêts à des fins récréatives? La plupart des propriétaires (87 %) disent pratiquer une ou plusieurs activités de loisirs.

La principale activité est la promenade en forêt, que ce soit à pied ou en véhicule motorisé (tableau 24). En ce qui a trait aux sports, les activités prédominantes sont la chasse, le ski de fond et la raquette. L'observation de la faune et la cueillette des petits fruits sont les principales activités non sportives.

Il est intéressant de noter que la réalisation de travaux sylvicoles ou l'exploitation acéricole fut invoqué comme un loisir par un propriétaire sur cinq.

Tableau 24 : Utilisations récréatives des boisés

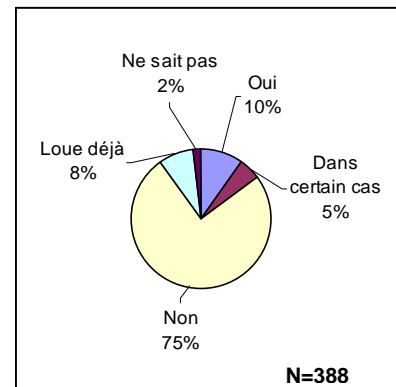
Utilisations récréatives	Proportion des propriétaires qui font des activités récréatives
* Plusieurs réponses acceptées	
Promenade	75%
Véhicule motorisé (VTT, motoneige)	34%
Chasse	32%
Sports d'hiver (ski de fond, raquette)	26%
Les "sucres"	12%
Chalet / Camp	8%
Travailler dans le bois	8%
Activités familiales (jeux pour enfants)	8%
Observation de la faune	7%
Cueillette de fruits et/ou fleurs	5%
Équitation	5%
Camping	4%
Pêche	3%
Vélo	2%
Baignade, visites éducationnelles, glissade, traîneau, jardin, photographie, peinture, hockey, fouilles archéologiques	1 % et moins
Question : Quelles sont les activités de loisir que vous ou votre famille pratiquez dans votre boisé?	n= 397

2.6.2. Location pour la chasse

En ce qui concerne la location des boisés pour la chasse, 8% des propriétaires louent déjà leurs boisés, 10% se disent très intéressés et 5 % plus ou moins intéressés à louer dans un avenir rapproché (figure 20). Les propriétaires qui louent présentement leurs forêts transigent habituellement avec des gens qu'ils connaissent.

Pourquoi les trois-quarts des propriétaires ne sont pas intéressés par la location de leurs boisés à des fins de chasse ? Le fait qu'il n'y ait pas de place pour d'autres chasseurs (car le propriétaire ou ses proches occupent déjà l'espace) est invoqué par le tiers des propriétaires qui ne veulent pas louer leurs terres. Les autres raisons qui limitent l'intérêt des propriétaires sont la sécurité, la conservation faunique, les restrictions d'accès pour le propriétaire et le non-respect des lieux par les chasseurs locataires.

Figure 20 : Est-ce que vous êtes intéressé à louer un droit d'accès pour la chasse sur votre propriété ?



Lors des entrevues, plusieurs propriétaires n'étaient pas familiers avec la pratique de louer les boisés pour la chasse; la tradition de "permission" est beaucoup plus répandue. Les possibilités qu'offre ce type de location sont ainsi souvent méconnues. Les principaux éléments qui demandent d'être clarifiés sont les responsabilités du propriétaire et sa liberté d'action lors de la location ainsi que les avantages économiques que la location procure.

2.7 Connaissances forestières des propriétaires

- **La transmission familiale des connaissances forestières est très marquée (72 %).**
- **Les deux tiers des propriétaires se tiennent au courant de l'actualité forestière régionale.**
- **Les principaux besoins en information des propriétaires concernent le programme de mise en valeur des forêts privées, ainsi que les principes et techniques d'aménagement.**

2.7.1. Acquisition des connaissances forestières

D'où proviennent les connaissances forestières des propriétaires ? Ces connaissances concernent autant les techniques de travail que les perspectives d'aménagement et l'identification des ressources forestières.

La transmission familiale est de loin le mode d'acquisition de connaissance le plus populaire (tableau 25). Elle provient du père dans 82% des cas. L'expérience personnelle, mentionnée par le quart des répondants, fut acquise par l'observation et les essais/erreurs. L'expérience de travail est aussi invoquée par près du quart des répondants; elle fut acquise au cours de chantiers dans 77 % des cas. La lecture de documents (20 %) repose principalement sur des livres de références, de la documentation ministérielle et des mensuels forestiers. Les discussions informelles (19 %) se tiennent de façon générale avec des gens du milieu forestier, d'autres propriétaires, des "vieux" ou à l'intérieur de la famille. Les cours de sylviculture et les études en foresterie sont les principaux types de formation académique où 11 % des propriétaires ont acquis leurs connaissances. Les colloques d'acériculture, les cours offerts par les conseillers forestiers et les journées démonstration organisées par différents intervenants sont les séances d'information les plus courues. Seulement 3 % des répondants disent avoir acquis des connaissances en se référant à des professionnels. Enfin, quelques 2 % des répondants ont dit ne rien connaître du tout sur la forêt.

Tableau 25 : Mode d'acquisition des connaissances forestières

Mode d'acquisition des connaissances forestières * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des propriétaires
Transmission familiale	72%
Expérience personnelle ("sur le tas")	26%
Expérience de travail	23%
Lecture de documents	20%
Discussions informelles	19%
Formation académique	11%
Séances d'information	7%
Conseils de professionnels	3%
Expérience de loisirs	3%
Visite d'autres forêts	2%
Ne sait rien du tout	2%
Autres (moins de 1 % des réponses)	1%
Question : Où avez-vous acquis vos connaissances sur la forêt?	n= 396

2.7.2. Actualité forestière

Est-ce que les propriétaires se tiennent au courant de l'actualité forestière de la région? Près du tiers des répondants a dit ne pas effectuer de démarches particulières en ce sens.

Parmi les propriétaires qui prennent des initiatives pour se tenir au courant, la grande majorité (84%) a recours aux journaux à caractère forestier. Les principaux journaux consultés sont, en ordre d'importance, la Terre de chez-nous, le RESAM, L'Écho forestier, la Cordelle, l'Informateur du forestier et le Progrès forestier. Les autres moyens préconisés pour se tenir au courant de l'actualité forestière sont les discussions informelles (21 %), la télévision (15 %), les assemblées et réunions (10 %) ainsi que les professionnels du milieu forestier (5 %).

2.7.3. Besoins en information

Est-ce que les propriétaires ont besoin d'information en ce qui concerne leurs boisés? Lors du sondage, 27 % des répondants ont répondu oui. Toutefois, comme plusieurs propriétaires l'on fait remarquer, les besoins en information sont souvent ponctuels. Pour ce, il est difficile de distinguer les propriétaires qui n'ont jamais besoin d'information de ceux qui n'avaient pas de besoins particuliers au moment du sondage.

Une meilleure connaissance du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées vient en tête avec 57 % (tableau 26).⁸ Les propriétaires veulent en savoir plus sur l'accessibilité

Tableau 26 : Informations désirées par les propriétaires

Type d'information désirée * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des propriétaires désirant de l'information
Programmes subventionnés	57%
Principes et techniques	32%
Mise en marché	16%
Aménagement de l'érablière	13%
Aménagement faunique	11%
Connaissance du potentiel d'exploitabilité	9%
Connaissance des intervenants du milieu forestier	7%
Techniques de travail	7%
Connaissance des ressources forestières	7%
Techniques de production de ressources non ligneuses	6%
Réglementation et projets forestiers en cours	5%
Connaissance des espèces rares	
Prévention des maladies	
Prévention du feu	Moins de 2 %
Location pour chasse	
Contacts pour main d'œuvre	
Autre (moins de 1% des réponses)	1%
Question : Est-ce qu'il y a de l'information sur la forêt que vous aimeriez acquérir?	n=108

⁸ L'intérêt pour ce type d'information est quelque peu influencé par une question précédente du sondage qui demande au propriétaire s'il a déjà fait appel au programme de mise en valeur des forêts privées. Dans le cas où un propriétaire ne connaîtrait pas le programme, ce dernier invoquait souvent cet intérêt à la question des besoins en information.

au programme, les coûts des travaux et les types de travaux subventionnés. Au plan des intervenants, “Qui fait quoi?” dans le milieu forestier est aussi une interrogation des propriétaires (7 %).

L'information sollicitée pour les principes et techniques d'aménagement (32 %) concerne à peu près tous les types d'intervention, mais particulièrement l'éclaircie et la plantation. L'information sur les techniques de travail (7 %) a trait principalement aux techniques d'abattage. Les questions acéricoles (13 %) touchent l'aménagement de l'érablière.

L'intérêt pour l'aménagement faunique (11%) s'applique surtout aux animaux que les propriétaires considèrent nuisibles pour leurs forêts (castors, écureuils et porcs-épics).

En ce qui a trait à l'information sur la mise en marché (16 %), les propriétaires veulent avoir plus de précisions sur les prix en cours, les intervenants à contacter et les nouveaux marchés. La connaissance du potentiel d'exploitabilité (9 %) est aussi demandée par des propriétaires qui n'exploitent pas leur forêt présentement, mais qui voudraient connaître les ressources exploitables et la rentabilité de leur exploitation.

L'information générale sur les ressources forestière (7 %) est demandée par des propriétaires qui désirent en savoir plus sur la composition de leurs forêts par intérêt personnel, et non pour l'exploitation.

Quels sont les meilleurs moyens pour transmettre ces informations aux propriétaires ? Comme les propriétaires le mentionnent, les médiums privilégiés pour acquérir de l'information dépendent de l'information concernée. Toutefois, de façon générale, les propriétaires préfèrent avoir recours à des conseils professionnels (60 %), à de la littérature (24 %), à une association (7 %), à des journées démonstration (6 %) et à des cours techniques (3 %).

2.7.4. Aide à la prise de décision

Lorsque les propriétaires ont à faire des choix en ce qui concerne leurs forêts, est-ce qu'ils ont recours à l'expertise d'autres personnes pour prendre leur décision? La moitié des propriétaires ne consulte personne pour prendre des décisions (tableau 28). Un peu plus du tiers vont prendre conseils auprès de leur famille, et 11 % vont recourir aux conseillers forestiers.

Tableau 27 : Aide à la prise de décisions

Aide à la prise de décisions * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des propriétaires
Prend les décisions seul	49%
Famille	36%
Conseiller forestier	11%
Co-propriétaires	7%
Gens du milieu forestier	2%
Autres (moins de 1% des réponses)	2%
Question : Avec qui discutez-vous avant de prendre une décision concernant tout ce qui touche votre forêt, que ce soit une personne de votre entourage ou un professionnel ?	n=395

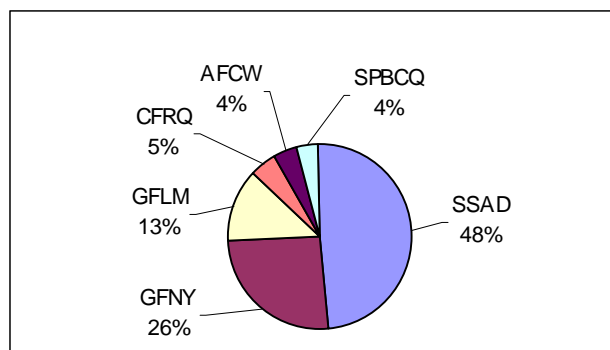
2.8. OPINIONS SUR LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

- Les principales raisons pourquoi 55 % des répondants ne recourent pas au programme de mise en valeur des forêts privées sont le manque d'information et de temps, ainsi que le contrôle sur la réalisation des travaux et les choix d'aménagement.
- Trois producteurs forestiers sur cinq sont totalement satisfaits des services de leurs conseillers forestiers.
- Un peu plus de la moitié des producteurs forestiers sont totalement satisfaits des normes et priorités des travaux sylvicoles du programme de mise en valeur des forêts privées.
- Près d'un propriétaire sur trois n'est pas familier avec les objectifs du programme et son processus de livraison.

2.8.1. Conseillers forestiers

Près de la moitié des producteurs forestiers rencontrés font affaire avec la Société Sylvicole d'Arthabaska-Drummond et près du quart requiert les services du Groupement forestier Nicolet-Yamaska (figure 21). Le Groupement forestier Lotbinière-Mégantic compte 13 % des producteurs forestiers et les autres conseillers forestiers se partagent presque également 13 % de la clientèle.

Figure 21 : Proportion de producteurs forestiers recourant aux services de conseillers forestiers



2.8.2. Propriétaires qui ne participent pas au programme d'aide

Pourquoi plus de la moitié des propriétaires rencontrés (55 %) ne font pas appel au programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ?

La principale raison (30 %) pour laquelle les propriétaires ne font pas appel au programme de mise en valeur des forêts privées est qu'ils ne le connaissent pas ou qu'ils en ont une mauvaise connaissance (tableau 28). Le fait de "rester maître chez nous" vient en deuxième (19 %). Les propriétaires expliquent cet adage en disant qu'ils ne veulent pas avoir de comptes à rendre, qu'ils veulent faire les travaux à leurs goûts et qu'ils ne veulent pas que d'autres personnes viennent bûcher chez eux.

Le manque de temps pour s'occuper de la forêt est une raison invoquée par 14 % des non producteurs forestiers. La même proportion des répondants ont indiqué que leur forêt n'a pas de potentiel d'aménagement ou qu'il n'y a pas de travaux à faire.

Une réponse sur dix concerne la "paperasse" et les délais impliqués. La même proportion de propriétaires dit ne pas avoir besoin de subventions, soit parce que le propriétaire n'aime pas le principe des subventions au départ ou qu'il rentabilise ses travaux lui-même.

La mauvaise opinion sur les travaux sylvicoles réalisés par les conseillers forestiers ou sur l'administration de ces entreprises est un motif invoqué par 12 % des propriétaires qui ne recourent pas au programme. Ceux-ci illustrent leurs propos en mentionnant, par exemple, le choix des essences plantées, la machinerie utilisée, la répartition des budgets et le choix des contracteurs pour réaliser les travaux.

Un aspect monétaire fut mentionné par 12% des répondants qui ne participent pas au programme d'aide à la mise en valeur. Certains propriétaires déplorent que le programme ne soit pas avantageux financièrement parce qu'il fait augmenter les rôles de taxation et que les subventions sont imposables. D'autres propriétaires n'ont pas l'intention d'investir dans leurs boisés ou n'ont aucun intérêt pour tirer des revenus du boisé.

Certains des propriétaires qui ne recourent pas au programme (6 %) ont déjà fait des démarches en ce sens, mais leurs projets forestiers se sont avérés inadmissibles à

Tableau 28 : Raisons invoquées par les propriétaires

Raisons de non participation au programme d'aide	Proportion des non producteurs forestiers
Ne connaît pas le programme d'aide (ou a une mauvaise connaissance de celui-ci)	30%
Veut demeurer "maître chez nous"	19%
Pas le temps de "s'occuper de ça"	14%
N'a pas besoin d'aide subventionnée	10%
C'est trop de "taponnage" (paperasse et délais)	10%
Mauvaise opinion sur les travaux réalisés par les CF	8%
La forêt n'est pas assez grosse	7%
Il n'y a pas de travaux à faire	7%
Récemment propriétaire	5%
Aime faire les travaux sylvicoles lui-même	5%
Pas avantageux financièrement (impôt et taxes foncières)	5%
Va contacter un conseiller forestier bientôt	5%
Aucun intérêt pour tirer des revenus du boisé	4%
Personne ne l'a approché	4%
N'a pas l'intention d'investir de l'argent dans son boisé	4%
Les types de travaux qu'il planifie ne sont pas subventionnés	4%
Mauvaise opinion sur l'administration des conseillers forestiers	4%
Il est difficile d'ajuster son horaire de travail avec celui des conseillers forestiers	3%
Aucun intérêt pour l'aménagement	3%
Trop vieux pour "s'embarquer là-dedans"	2%
A déjà contacté un conseiller forestier, mais les travaux planifiés ne répondent pas aux critères d'admissibilité (surtout pour le drainage)	2%
Autres (moins de 1 % des réponses)	1%
Question : Pourquoi ne recourez-vous pas au programme d'aide ? (Si aucun travaux subventionnés)	n=214

l'intérieur du programme. Les limitations rencontrées par ces propriétaires concernant l'admissibilité aux normes des travaux (surtout le drainage), alors que l'admissibilité aux types de travaux ont trait particulièrement aux érablières exploitées et au développement récréo-touristique.

Enfin, 5 % des non producteurs forestiers disent vouloir contacter un conseiller forestier sous peu, tandis que quelques propriétaires (3 %) mentionnent qu'ils n'ont aucun intérêt pour l'aménagement.

2.8.3. Services des conseillers forestiers

Trois producteurs forestiers sur cinq disent être totalement satisfaits des services de leur conseiller forestier. Ceux-ci invoquent le professionnalisme de ces entreprises forestières et l'allègement des tâches administratives qu'elles procurent (recherche de main d'œuvre, connaissance des normes, mise en marché).

La principale lacune mentionnée par les producteurs forestiers a trait aux délais impliqués (21 %) que ce soit pour les retours d'appels, la réalisation des travaux ou les paiements (tableau 29). Ensuite, un producteur sur dix critique l'épuisement constant des budgets lorsqu'il désire faire des travaux. Les propriétaires forestiers veulent aussi plus d'informations sur les possibilités du programme et de la mise en marché (15 %). Le favoritisme pour les membres (5 %) et les travaux "payants" (3 %) sont aussi deux problématiques qui ont été soulevés. Le manque de transparence dans la mise en marché du bois récolté lors des travaux est questionné par 12 % des producteurs forestiers insatisfaits.

Tableau 29 : Éléments d'insatisfaction des services offerts par les conseillers forestiers

Éléments d'insatisfaction pour les services des conseillers forestiers * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des producteurs forestiers insatisfaits
Trop de délais	21%
Manque de suivi après les travaux	17%
Manque d'information sur les possibilités des subventions et de la mise en marché	15%
Manque de transparence dans la mise en marché du bois récolté lors des travaux	12%
Les budgets sont toujours épuisés	10%
Mauvais conseils	10%
Favoritisme auprès des membres	5%
Les conseillers privilégient les travaux payants	3%
Les conseillers forestiers exercent de la pression pour réaliser les travaux eux-mêmes	3%
Mauvaise qualité des travaux effectués	2%
Gaspillage de bois lors des travaux	2%
Le conseiller forestier ne prévient pas avant de venir faire les travaux	2%
Autres (moins de 1 % des réponses)	4%
Question : Est-ce que vous êtes satisfaits des services de votre conseiller forestier ?	n=72

Les répondants déplorent aussi le manque de suivi après une intervention sylvicole (17 %), et ce, surtout après les travaux de plantation. Les mauvais conseils sont un élément d'insatisfaction pour 10 %; les reproches concernent surtout le choix des essences plantées (surtout le PIG) et l'orientation du drainage. La mauvaise qualité des travaux est avancée par quelques propriétaires (2 %).

2.8.4. Normes des travaux subventionnés

En ce qui concerne les normes et priorités des travaux du programme, un peu plus de la moitié des producteurs sont totalement satisfaits. Certains propriétaires demandent d'inclure de nouveaux types de travaux dans le programme; le nettoyage (13 %), l'élagage (5 %) et les fossés de ligne (3 %) (tableau 30).

Les producteurs forestiers insatisfaits des priorités du programme ont émis des commentaires sur la répartition des budgets entre les différents travaux. Ceux-ci demandent d'augmenter les budgets destinés aux plantations de feuillus (13 %), au drainage (11 %) et au jardinage (5 %). Seulement 1 % des répondants demande de diminuer les budgets destinés aux éclaircies commerciales. Aussi, 10 % voudraient qu'une partie du budget soit attribuée à l'aménagement des érablières exploitées.

Tableau 30 : Éléments d'insatisfaction des normes et priorités des travaux du programme

Éléments d'insatisfaction pour les normes et priorités du programme * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des producteurs forestiers insatisfaits
Subventionner le nettoyage	13%
Augmenter les budgets destinés aux plantations de feuillus	13%
Destiner des budgets à l'aménagement des érablières exploitées	11%
Augmenter les budgets destinés au drainage	11%
Ne pas discriminer les petites surfaces ou quantités	10%
Les éclaircies prescrites sont trop prononcées	6%
Plus de choix dans les essences à planter	6%
Subventionner l'élagage	5%
Les normes sont trop techniques en général	5%
Subventionner des chemins moins larges	5%
Mettre l'accent sur le jardinage au lieu des coupes de conversion	5%
Subventionner les fossés de ligne	3%
Donner le choix entre les phytocides ou le débroussaillage manuel	2%
Diminuer les budgets destinés à l'éclaircie commerciale	1%
Avoir le choix d'aménager pour la villégiature et pas seulement l'exploitation	1%
Autres (moins de 1 % des réponses)	6%
Question : Est-ce que vous avez rencontré des difficultés avec les critères d'admissibilité au programme ?	n=80

En ce qui concerne les normes des travaux, 6 % désirent plus de choix dans les essences à planter, 6 % désirent des éclaircies moins prononcées, 5 % voudraient avoir

la possibilité de construire des chemins moins larges et 2% voudraient avoir le choix entre le dégagement chimique ou manuel des plantations. Les critères d'admissibilité aux travaux sont parfois jugés trop techniques (5 %) ; les répondants déplorent que les critères ne soient pas toujours adaptés à la réalité des différents boisés. Enfin, 10 % des producteurs forestiers insatisfaits déplorent que les petites surfaces ou quantités ne soient pas toujours éligibles.

2.8.5. Objectifs et livraison du programme de mise en valeur des forêts privées

En ce qui à trait aux objectifs du programme et à son processus de livraison, le tiers des propriétaires est totalement satisfait de la situation actuelle. Ceux qui ont apporté une critique sont plus ou moins satisfaits dans 23 % des cas et totalement insatisfaits dans 8 % des cas. Il est important de noter que 38 % des répondants n'avaient pas d'opinion sur le sujet. Ceci démontre qu'une masse importante des propriétaires n'est pas familière avec les modalités du programme de mise en valeur des forêts privées.

Parmi les répondants qui ont apporté une critique, 19 % demandent que ce soit le propriétaire qui gère les subventions (tableau 31). C'est-à-dire que ceux-ci veulent choisir eux-mêmes la main-d'œuvre pour effectuer les travaux (souvent eux-mêmes) et faire les travaux à leurs goûts et rythmes. Parce qu'ils procéderaient individuellement, plusieurs de ces propriétaires proposent qu'il y ait une vérification des travaux pour assurer leur qualité.

Tableau 31 : Éléments d'insatisfaction des objectifs et de la livraison du programme

Éléments d'insatisfaction pour les objectifs et la livraison du programme * Plus d'une réponse acceptée	Proportion des propriétaires insatisfaits
C'est au propriétaire de gérer les subventions	19%
Les conseillers forestiers font de l'exploitation forestière, pas de l'aide au propriétaire	12%
Les conseillers forestiers ont trop de pouvoir décisionnel dans les choix d'aménagement	11%
Il y a trop de budgets qui vont à l'administration et/ ou la technique	11%
Les conseillers forestiers chargent trop cher pour les travaux et /ou ils ne donnent pas assez d'argent au propriétaire lorsqu'il exécute lui-même les travaux	9%
Les subventions sont reprises à l'impôt et dans les taxes foncières, donc pas vraiment avantageux	7%
Favoritisme dans la distribution des subventions	5%
Les intérêts des conseillers forestier passent avant ceux de la forêt	4%
Il y a trop d'intervenants dans le milieu forestier qui se partagent les budgets	4%
Pas d'accord avec le principe des subventions pour l'aménagement forestier	4%
Il faut des organismes alternatifs aux conseillers forestiers avec des mandats d'aménagement complémentaire	3%
Impliquer davantage les propriétaires dans les processus de décisions et de gestion	2%
Autres (moins de 1 % des réponses)	2%
Question : Est-ce que vous êtes satisfait des méthodes actuelle de gestion et de livraison du programme ?	n=119

Près d'une critique sur dix mentionne qu'il y a une trop grande portion des budgets qui sont destinés à l'administration et à la technique au détriment de ce qui peut être investi dans la réalisation des travaux. La même proportion de propriétaires invoque le coût élevé des travaux lorsqu'ils sont subventionnés, et d'autre part, le coût moindre rétribué au propriétaire pour la réalisation des travaux.

Le programme est aussi critiqué via sa mise en application par les conseillers forestiers. Pour 12 % des répondants non satisfaits, les conseillers forestiers sont trop axés sur l'exploitation forestière au détriment des besoins des propriétaires. Le fait que les conseillers forestiers aient trop de pouvoir dans les choix d'aménagement a aussi été soulevé (11 %). Le favoritisme auprès de certains propriétaires (surtout les "gros") dans la distribution des budgets est aussi un élément de mécontentement (5 %).

Enfin, certains propriétaires mentionnent qu'il y a trop d'intervenants qui se partagent les budgets du programme (4 %), alors que d'autres voudraient voir la création d'organismes complémentaires aux conseillers forestiers (3 %).

2.9. AUTRES CONSIDÉRATIONS DES PROPRIÉTAIRES

Lors des entrevues, les propriétaires ont soulevé quelques problématiques qui dépassaient les thèmes abordés dans le questionnaire. Les problématiques les plus courantes concernent le zonage agricole, l'évaluation foncière municipale, le remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers et la main d'œuvre forestière.

Plus d'un propriétaire sur dix a spontanément critiqué un aspect du zonage agricole. Certains veulent se construire dans leurs forêts pour pouvoir l'entretenir et l'aménager plus aisément. Chez les producteurs agricoles, certains aimeraient pouvoir conserver les superficies forestières lors de la vente de la ferme pour exploiter le bois à la retraite. Enfin, certains propriétaires aimeraient pouvoir acheter les superficies forestières des producteurs agricoles qui n'ont pas d'intérêt pour leurs boisés.

En ce qui concerne l'évaluation foncière municipale, plusieurs ont contesté l'augmentation rapide du rôle d'évaluation. Certains indiquent que le mode d'évaluation en cours n'encourage pas la réalisation de travaux sylvicoles car les taxes foncières augmentent pendant que l'exploitation de la matière ligneuse n'est pas rentable à court terme (et même au cours d'une vie pour certains).

Pour ce qui est du remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, maintes critiques concernent la complexité et le coût des démarches qui y sont liées. Le recours à un ingénieur pour évaluer les travaux d'aménagement rend les procédures dispendieuses pour les petites propriétés. Plusieurs répondants considèrent aussi le formulaire de demande trop compliqué à remplir, et pour ce, ils ne demandent pas le crédit.

Différents aspects concernant la main d'œuvre forestière furent aussi spontanément discutés lors des entrevues. Plusieurs propriétaires s'accordent à dire qu'il n'est pas rentable d'engager quelqu'un pour effectuer des travaux sylvicoles, dont la récolte. Quant aux travailleurs forestiers rencontrés lors des entrevues, ceux-ci critiquent le fait qu'ils soient sous-payés et que cette situation a des répercussions sur la qualité du travail effectué. Plusieurs des propriétaires qui emploient de la main d'œuvre considèrent qu'elle n'est pas toujours qualifiée et que par le fait même, il est difficile de prendre contact avec de bons travailleurs forestiers. Certains propriétaires ont mentionné qu'il serait pertinent de faciliter les contacts entre les travailleurs sylvicoles qualifiés et les propriétaires qui recherchent cette main d'œuvre.

CONCLUSION

Les données recueillies lors de ce sondage ont permis d'identifier certaines tendances quant aux pratiques et perspectives forestières des propriétaires de boisés de la région Centre-du-Québec. Ces constats permettent maintenant d'avancer quelques recommandations pour intégrer les besoins et les attentes des propriétaires à l'intérieur du PPMV de l'AFBF. Les recommandations qui suivent ont pour but d'informer et d'impliquer les propriétaires dans la protection et la mise en valeur des forêts de la région.

Au niveau de la protection des ressources forestières, les principaux éléments à considérer sont ici les coupes à blanc abusives, l'aménagement faunique ainsi que les espèces en voie de disparition ou rares.

La coupe à blanc abusive est un problème de protection soulevé par une grande part des répondants. De plus, la majorité des propriétaires croit que la réglementation qui limite les coupes à blanc devrait être plus stricte. Ainsi, il serait important de porter une attention particulière à cette problématique. Par ailleurs, il ne fut pas rare de constater lors des entrevues que certains propriétaires ne savaient pas qu'il existait une réglementation concernant les coupes à blanc ou que ceux-ci n'étaient pas au courant de son contenu. Il faudrait alors renseigner les propriétaires sur les modalités de la réglementation; d'une part pour qu'ils ne déboisent pas plus que les superficies permises, et d'autre part pour qu'ils puissent contacter leur MRC s'ils constatent des abus.

En ce qui a trait à l'aménagement faunique, la plupart des propriétaires intéressés par ce type d'intervention invoquent le besoin de conseils en ce sens. Il serait donc à propos de faire connaître les sources d'informations disponibles, mais aussi de diffuser de l'information pour seconder les propriétaires dans leurs projets. D'un autre côté, l'intérêt des propriétaires pour l'information faunique concerne souvent les espèces qu'ils considèrent nuisibles pour leurs forêts, et ce, parce qu'ils ont échoué dans leurs démarches pour éliminer ou éloigner ces espèces. Il faudrait alors renseigner les propriétaires sur les interventions possibles qui ne nuisent pas aux espèces concernées mais qui améliorent la situation des propriétaires. De plus, pour plusieurs propriétaires, l'aménagement faunique est souvent synonyme de chevreuils. Sans négliger l'intérêt pour cette espèce, il serait pertinent de faire connaître les possibilités qu'offre l'aménagement faunique pour d'autres espèces présentes dans la région.

Les espèces en voie de disparition ou rares sont assez méconnues par les propriétaires. Au cours du sondage, plusieurs propriétaires ont rappelé l'importance de connaître ces espèces pour pouvoir les protéger. Il serait alors opportun de renseigner les propriétaires sur les espèces concernées, ainsi que les interventions à prescrire ou proscrire.

Au niveau de la mise en valeur des forêts, les principaux éléments à considérer sont ici le programme de mise en valeur des forêts privées, la distribution des interventions forestières sur le territoire, les techniques et perspectives d'aménagement, la mise en marché du bois et l'exploitation acéricole.

Pour ce qui a trait au programme de mise en valeur des forêts privées, il serait d'abord important de mieux renseigner les propriétaires sur les modalités de ce programme. Plusieurs répondants ne font pas appel au programme parce qu'ils ne le connaissent pas et d'autres demandent des précisions sur son contenu et son processus de livraison. Ensuite, au niveau des types de travaux desservis par le programme, la plupart des producteurs forestiers en sont satisfaits. Néanmoins, parce qu'une part notable des producteurs forestiers ont critiqué l'accès aux plantations de feuillus et qu'aussi plusieurs propriétaires projettent de planter des essences feuillues, il serait à propos de soutenir ce type d'intervention sylvicole à l'intérieur du programme.

En ce qui concerne l'aménagement des forêts sur l'ensemble du territoire de l'AFBF, l'intensité n'est pas uniforme parmi ses cinq MRC. Les propriétaires qui possèdent des boisés dans les MRC de Bécancour et de Drummond ont un dynamisme d'intervention forestière inférieur aux autres MRC du territoire. Il serait donc important de valoriser l'aménagement des forêts particulièrement à l'intérieur de ces deux MRC pour que les propriétaires intéressés, et les communautés concernées, puissent jouir des multiples avantages que l'aménagement procure.

Au niveau de l'information désirée par les propriétaires, près de la moitié des demandes ont trait aux techniques et perspectives d'aménagement. Pour ce, il serait judicieux de renseigner les propriétaires sur les méthodes de travail et les possibilités qu'offrent les différents travaux sylvicoles. Par ailleurs, parce que la plupart des travaux de coupes ne sont pas réalisés dans le cadre du programme, il serait pertinent de diffuser ce type d'information pour prévenir les pratiques de récolte qui ne sont pas à l'avantage des propriétaires et de leurs boisés. En ce qui concerne la transmission de ces informations sylvicoles, la majorité des propriétaires aimeraient avoir recours à des conseils professionnels alors qu'une infime partie de ceux-ci disent avoir acquis une partie de leurs connaissances forestières via des professionnels. Cet écart peut être expliqué, entre autres, par une certaine lacune au niveau de l'accessibilité aux conseils professionnels ou que les intervenants actuels ne répondent pas aux besoins des propriétaires. Il serait alors important de faire le pont entre les ressources professionnelles disponibles et les propriétaires, et s'il y a lieu, de renouveler les formules existantes.

La mise en marché des ressources forestières est un domaine qui n'est pas familier pour bon nombre de propriétaires. Les interrogations des propriétaires touchent la connaissance des intervenants du milieu, du potentiel commercial de leurs forêts et des tendances du marché. Pour ce, il serait approprié d'éclairer les propriétaires intéressés par la mise en marché sur ces différents aspects pour les motiver et les mettre à jour dans ce domaine.

Pour ce qui est de la présence acéricole dans la région, le tiers des propriétaires exploite actuellement une érablière et près du quart projette de débiter ou d'augmenter cette exploitation. Plusieurs de ces producteurs, ou futurs producteurs, ont mentionné le besoin de conseils sur l'aménagement de leurs érablières. Parce que ceux-ci ne peuvent accéder au programme de mise en valeur des forêts privées, il serait opportun de développer d'autres lieux de références pour les renseigner sur les aspects sylvicoles de leurs projets acéricoles.

Enfin, le présent sondage a permis de débroussailler le terrain au plan des dimensions socioforestières liées à la protection et à la mise en valeur des forêts de la région Centre-du-Québec, car peu de données existaient à ce sujet. De futurs travaux pourront venir enrichir cette démarche de connaissance qui demeure essentielle lorsqu'il est question de développement régional durable.

